

LEADER

Sisteronais-Buëch
**Territoires de
transitions**

**Dossier de
candidature**

LEADER 2023-2027



UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen Agricole
pour le Développement Rural



Communauté de Communes
Jabron Lure
Vançon Durance



Communauté de Communes
du Sisteronais-Buëch



LEADER
Sisteronais-Buëch
Territoires de
transition

L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

Table des matières

Synthèse de la candidature	3
Description du territoire candidat.....	6
Périmètre retenu et portage territorial du programme	6
Un territoire rural, avec une armature urbaine structurée autour d'un axe principal.....	7
Un territoire de transitions, avec des enjeux de mobilité	7
Un territoire au cadre de vie exceptionnel.....	9
La qualité de l'offre de logements à renforcer	9
Des services à la populations diversifiés mais fragiles	10
Un territoire vieillissant au faible niveau de vie	13
Une économie diversifiée selon les secteurs géographiques	17
Les impacts du changement climatique.....	19
Des réalités multiples, des territoires de transitions.....	23
Les enjeux	23
Processus d'élaboration de la candidature.....	25
Mobilisation des acteurs locaux.....	25
La gouvernance du GAL.....	26
Le comité de programmation	26
L'assemblée de territoire.....	28
Le comité technique	29
La cellule technique.....	29
Le parcours des projets LEADER.....	31
La phase d'opportunité.....	31
La phase de demande d'aide	32
Intérêt de cette nouvelle organisation du cycle des projets	33
Modalité de sélection des dossiers	34
La stratégie ciblée du territoire	37
Territoires de transitions	37
Arbre d'objectif hiérarchisé.....	38
Objectifs spécifiques et résultats attendus.....	39
Justification des choix stratégiques	41
Enseignements tirés de la programmation 2014/2020.....	42
Méthode d'actualisation de la stratégie et du plan de développement.	42
Mise en œuvre de la coopération au service de la stratégie	43
Les résultats attendus de la stratégie	44
Stratégie de communication et d'animation du GAL Sisteronais-Buëch.....	45

Le plan de développement.....	47
Fiche-action 1: Soutenir la transition écologique du tissu économique local	47
Fiche-action 2 : Donner envie de bien vivre sur le territoire du GAL Sisteronais-Buëch	52
Plan de financement de la stratégie.....	57
Articulation avec les autres financeurs et dispositifs de financement.	59
Annexes.....	62
Annexe I : Liste des Communes du GAL	62
Annexe II : Etapes de concertation	64
Annexe III : Liste non exhaustive des personnes ayant participé aux consultations ayant permis d'élaborer cette stratégie	67
Annexe IV :Compte-rendu de l'atelier « LEADER comme levier d'un développement économique vertueux ».....	70
Annexe V : Fiches de postes de l'équipe technique.....	88
Annexe VI : Lettre de candidature conjointe.....	92

Synthèse de la candidature

La communauté de communes Sisteronais-Buëch et la communauté de communes Jabron Lure Vançon Durance se sont réunies dans le cadre de cette candidature au programme LEADER 2023/2027.

30 892 habitants vivent sur ce vaste territoire de 1 793,7 km², organisé en 74 communes et communautés de communes et à cheval sur 3 départements et 2 régions.

Territoire de transition entre le Dauphiné et la Provence, les Ecrins et le Dauphiné, le climat Méditerranéen et le climat Montagnard, les Alpes et la vallée de la Durance et entre la ruralité (151 habitants/km² à Sisteron¹) et l'hyper ruralité (1,39 habitants au km² à Villebois-les-Pins²), le Sisteronais-Buëch est structuré sur un axe principal allant de Peipin à Serres en passant par Sisteron et Laragne-Montéglin.

Cet axe central concentre une grande partie des services, de l'habitat principal et du tissu économique du territoire. Quant à elle, la périphérie, bien que diversifiée, possède une économie majoritairement agricole et touristique. La densité de population y est plus faible et les résidences secondaires occupent une part importante de l'habitat.

C'est un territoire de vie choisi, à la qualité environnementale et paysagère élevée. Il connaît en effet un faible solde migratoire positif. Cependant, ce solde migratoire est fortement constitué de retraités, ce qui contribue au vieillissement de la population.

De manière générale, le territoire se distingue par un niveau de revenu bas en rapport aux autres territoires des Alpes du Sud ainsi qu'un taux de chômage élevé. Paradoxalement, de nombreuses entreprises témoignent d'une importante difficulté pour recruter du personnel, particulièrement sur des postes spécialisés. Cette situation, contre-intuitive, représente l'une des problématiques majeures du territoire.

Afin de surmonter cet enjeu, le territoire doit déployer une stratégie visant à attirer des actifs qualifiés. Au vu des difficultés de recrutement sur les postes existants, cette attractivité ne doit pas porter sur la situation économique (ou pas uniquement) mais sur la qualité de vie sur le territoire. Il doit y faire bon vivre pour attirer des actifs qualifiés et leur famille.

L'autre enjeu, cette fois mondial, est la lutte contre le changement climatique et la transition écologique et énergétique du territoire. Celle-ci passe notamment par la transition de

¹ Observatoire des territoires, densité de population, 2018

² Observatoire des territoires, densité de population, 2018

l'écosystème économique local qui doit faire face au changement climatique ainsi qu'à ses conséquences (raréfaction des ressources et augmentation du prix de celle-ci).

Par conséquent, il est nécessaire de déployer une stratégie visant à la fois à la diminution de l'impact environnemental des activités humaines ainsi qu'à la limitation de la consommation des ressources, deux objectifs qui peuvent converger et s'incarner dans le développement de l'économie circulaire et de l'écologie industrielle territoriale.

En suivant ces objectifs, les entreprises pourront à la fois contribuer à la lutte contre le changement climatique mais aussi gagner en autonomie financière (ou tout du moins limiter les futures augmentations de coût) ce qui renforcera la résilience du tissu économique et lui permettra de se développer et par conséquent de créer et pérenniser des emplois.

Ainsi, le Sisteronais-Buëch, dans toute la diversité des sous-territoires qui le composent doit accompagner toutes les transitions nécessaires auxquelles il doit faire face (écologique, énergétique, sociale, économique, numérique...).

Par conséquent, la stratégie du Sisteronais-Buëch sur 2023/2027 reposera sur deux axes : l'amélioration de la qualité de vie sur le territoire dans le but d'attirer des actifs qualifiés d'une part et la transition écologique du tissu économique d'autre part.

Cette stratégie se décline en quatre objectifs spécifiques:

1. Accompagner les acteurs du territoire dans la transition écologique et énergétique
2. Améliorer la solidité du tissu économique local et la qualité des projets économiques
3. Rendre le territoire accueillant pour les actifs, les créateurs d'activités et d'emplois
4. Décloisonner les pratiques pour faciliter l'innovation

Afin de la mettre en œuvre, le Sisteronais-Buëch sollicite une enveloppe de 1,8 millions d'euros de FEADER sur la programmation 2023/2027 et compte sur l'appui des EPCI, du département des Alpes-de-Haute-Provence, du département des Hautes-Alpes et de la Région SUD pour cofinancer les projets en tant que Contreparties Publiques Nationales. Au vu de l'ambition climatique de la stratégie proposée, les fonds régionaux « Gardons une COP d'avance » seront particulièrement visés pour les projets du territoire.

Alors que la programmation précédente proposait d'intervenir par six fiches-actions, nous faisons le choix ambitieux de réduire ce nombre à deux. Cette décision repose sur un désir de rationalisation et de simplification du dispositif mais également sur une stratégie ciblée sur deux

objectifs : accompagne la transition écologique de l'économie locale et attirer des actifs qualifiés (en travaillant sur la qualité de vie).

La fiche action n°1 « Soutien à la transition écologique du tissu économique local » permettra à la fois d'accompagner les entreprises dans la transition écologique et de mener directement des actions pour diminuer leur consommation de ressources et leurs émissions de carbone. Cette fiche-action s'appuie fortement sur les logiques de l'économie circulaire et de l'écologie industrielle territoriale.

La fiche-action n°2 « Améliorer la qualité de vie dans le Sisteronais-Buëch » vise principalement à rendre le territoire attractif pour les actifs qualifiés et leur famille en travaillant la qualité de vie dans toute sa diversité. Les opérations répondant à cette fiche-action s'inscriront dans une logique de coopération local ou transnationale afin d'encourager des solutions innovantes permettant d'agir sur la qualité de vie.

L'enveloppe de FEADER sollicitée sera répartie selon les modalités suivantes :

	%	€
Maquette totale demandée	100	1 800 000
Plan de développement	75	1 350 000
<i>Fiche-action 1</i>	<i>37,5</i>	<i>675 000</i>
<i>Fiche-action 2</i>	<i>37,5</i>	<i>675 000</i>
Fonctionnement du GAL	25	450 000

Pour résumer, la présente candidature propose de déployer une stratégie ciblée visant à accélérer et accompagner la transition écologique du territoire tout en le rendant plus accueillant pour les actifs. Les modes d'interventions choisis permettront d'améliorer la solidité économique des entreprises et leur résilience au changement climatique, ce qui leur permettra de se développer et de créer des emplois. L'amélioration de la qualité de vie visée permettra d'attirer des actifs qualifiés qui pourront répondre aux besoins de main d'œuvre existants et futurs et qui pourront également porter de nouveaux projets sur le territoire. Ainsi, une dynamique vertueuse de transition sera enclenchée.

Description du territoire candidat

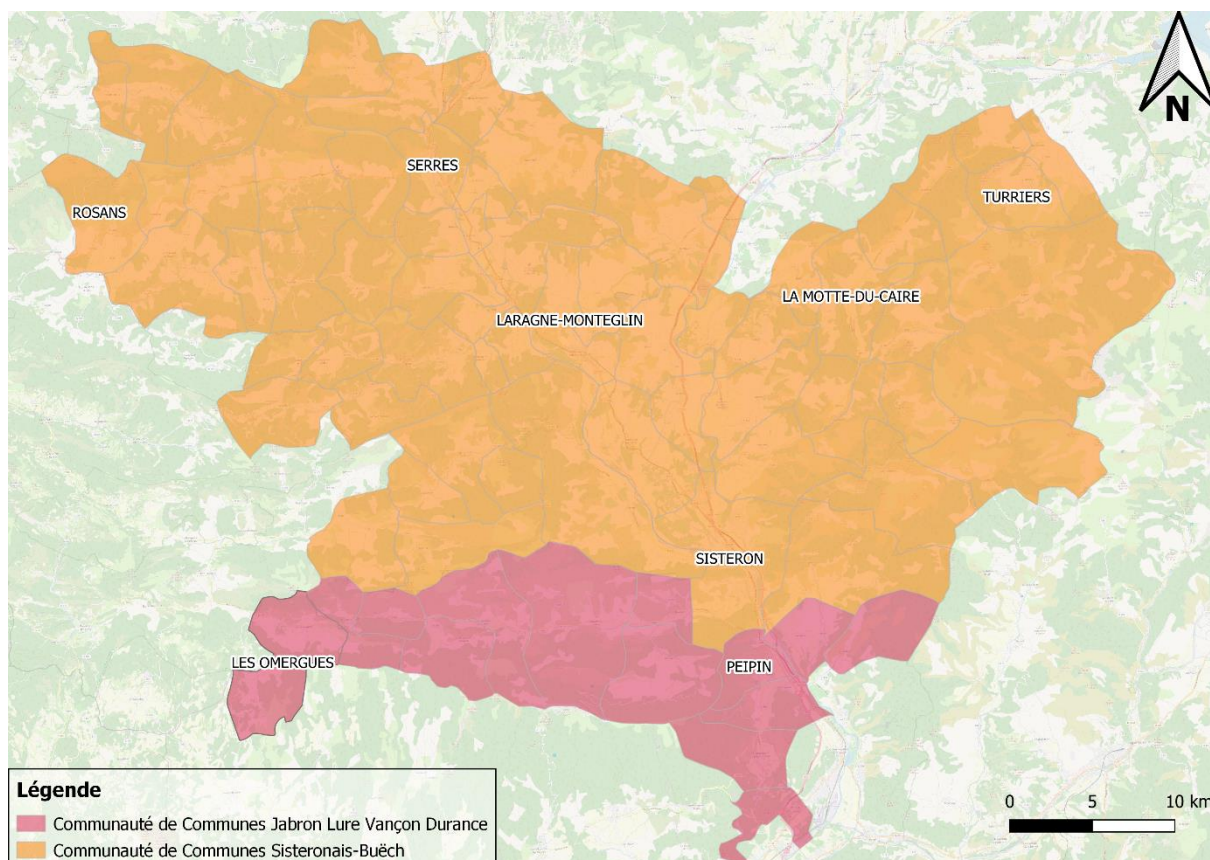
Périmètre retenu et portage territorial du programme

Le périmètre retenu (cf. Carte n°1) est le périmètre de la communauté de communes Sisteronais Buëch (CCSB) et de la communauté de communes Jabron Lure Vançon Durance (CCJLVD).

La communauté de communes Sisteronais Buëch porte cette candidature LEADER en partenariat avec la communauté de communes Jabron Lure Vançon Durance sur l'ensemble de leurs deux périmètres. Le parc naturel régional (PNR) des Baronnies provençales est également associé à cette démarche.

La communauté de communes Sisteronais-Buëch sera chef de file et ainsi, responsable des questions administratives et financières.

Ces trois structures ont mis en œuvre des temps de travail communs et mobilisé les acteurs du territoire afin d'élaborer la candidature. La stratégie proposée s'appuie sur un diagnostic partagé et les objectifs stratégiques sont cohérents avec les stratégies de ces trois entités.



Un territoire rural, avec une armature urbaine structurée autour d'un axe principal

Composé essentiellement d'espaces naturels et agricoles, le Sisteronais-Buëch est marqué par un caractère rural. C'est un territoire vaste (1 793,7 km²), peu densément peuplé (30 892 habitants, 17³ habitants au km² en moyenne) avec de nombreuses communes (74). Diverses réalités coexistent sur ce territoire dont les communes font partie de plusieurs bassins de vie différents : Veynes, Gap, Laragne-Montéglin, Sisteron, Sault, Château-Arnoux Saint Auban. Aucune de ces 74 communes ne dépasse les 8 000 habitants . Parmi elles, 5 communes : Peipin (1 448 hab), Sisteron (7 595 hab), La-Motte-Du-Caire (553 hab), Laragne-Montéglin (3 543 hab) et Serres (1 285 hab) sont considérées comme des Centralités locales et de Proximité par le SRADDET.

Seule véritable zone urbaine du territoire, la ville de Sisteron joue un rôle prépondérant de par son poids économique (33% des entreprises du territoire, lieu de travail de 46% des actifs) et démographique (7500 habitants) et également par son rôle de ville porte du Parc naturel régional des Baronnies provençales. Peipin, Laragne et Serres constituent quant à elles des pôles d'appui pour l'organisation des services et de l'économie locale. Cette organisation territoriale s'appuie sur les bourgs centres secondaires (Rosans, La Motte du Caire, Turriers, Ribiers, Noyers-sur-Jabron) autour desquels se structure la vie rurale.

Administrativement, ce territoire s'incarne en deux intercommunalités : la communauté de communes Sisteronais Buëch (CCSB) ainsi que de la communauté de communes Jabron Lure Vançon Durance (CCJLVD). Ce sont deux jeunes intercommunalités, créées le 1er janvier 2017 à la suite de la réforme de la carte intercommunale engagée par la loi NOTRe. Ces deux nouvelles entités sont la réunion de 9 intercommunalités dont 7 pour la seule CCSB. Leur territoire est située sur les Alpes de Haute-Provence, les Hautes-Alpes et dans la Drôme.

La CCJLVD présente de nombreux points de convergence avec la CCSB, et notamment avec la partie sud de cette dernière avec laquelle elle constitue le bassin de vie de Sisteron.

Un territoire de transitions, avec des enjeux de mobilité

Territoire de transitions par nature, le Sisteronais-Buëch incarne le passage du Dauphiné à la Provence, des Ecrins au Dauphiné, du climat Méditerranéen au climat Montagnard, des Alpes à

³ Observatoire des territoires, densité de population, 2018

la vallée de la Durance et de la ruralité (151 habitants/km² à Sisteron⁴) à l'hyper ruralité (1,39 habitants au km² à Villebois-les-Pins⁵).

Carrefour naturel entre deux vallées importantes à l'échelle régionale (Durance et Buëch), le Sisteronais-Buëch est également un territoire de transit qui bénéficie de nombreuses voies de communication. Cependant, l'organisation de ces dernières suit une logique « valléenne » qui crée des inégalités de desserte particulièrement importantes. Cette situation engendre des problèmes de déplacement et de mobilité, générateurs de déséquilibres dans le développement du territoire.

Le territoire est desservi par un réseau de transport routier et ferré. Le réseau routier est structuré autour de l'autoroute A51, des deux routes départementales (RD4075-1075 et RD4085-1085) et de routes secondaires qui rejoignent ces deux axes. L'offre de transport existante ne satisfait pas totalement aux besoins (horaires, fréquence). Ainsi, les transports en communs sont très peu utilisés sur le territoire pour les trajets quotidiens de par leur faible fréquence et desserte inégale. En effet, 2% des habitants de la CCSB les utilisent pour leurs trajets domicile-travail. Ce chiffre s'abaisse à 0% pour les habitants de la CCJLVD alors qu'il est de 15,2% sur l'ensemble des français⁶. Cette situation de la mobilité explique en partie que les émissions de gaz à effets de serre par habitant liées au secteur routier sont supérieures à celles des territoires voisins⁷.

Les déplacements augmentent ainsi que leur distance pour des raisons conjoncturelles, comme les difficultés à se loger. De ce fait, les domiciles s'éloignent des lieux d'emplois et de services. La dispersion de l'habitat, les faibles densités des formes urbaines, les difficultés techniques et financières pour adapter l'offre en services de transport à la demande de la population, font que les collectivités locales ont peu/pas de marge de manœuvre pour répondre à une forte demande de la population en termes de transports publics et/ou alternatifs à l'usage de la voiture particulière.

Des opportunités sont à saisir avec le déploiement des nouvelles mobilités comme le vélo à assistance électrique, le covoiturage (aires et supports de communication), l'autopartage, le développement du télétravail (et/ou d'espaces de coworking) ou la démocratisation de l'utilisation des véhicules électriques qui peuvent venir impacter positivement le coût financier de l'utilisation d'un véhicule particulier. La démocratisation en cours de l'électro mobilité ou à

⁴ Observatoire des territoires, densité de population, 2018

⁵ Observatoire des territoires, densité de population, 2018

⁶ Observatoire des territoires, Part des déplacements domicile-travail en transports en commun, 2018

⁷ Observatoire des territoires, Emissions totales de gaz à effet de serre par habitant, par secteur, 2016

venir de l'hydrogène a pour conséquence de renforcer le maillage des bornes grands publics et de travailler à la fiabilité du réseau déjà installé.

Un territoire au cadre de vie exceptionnel

Le Sisteronais-Buëch bénéficie d'une attractivité certaine en raison de sa localisation mais aussi par la présence de ressources naturelles et culturelles (biodiversité, paysages, patrimoine, produits locaux, etc.) de « haute valeur » qui sont des facteurs de qualité de vie mais aussi des opportunités, - sous exploitées ou négligées -, de création d'activités et d'emplois, de produits ou services sur des créneaux commerciaux à identifier.

Il fait l'objet de choix en termes de « projet de vie » pour de nombreuses personnes, renforcé par la crise du COVID⁸. En effet, l'aspect affectif revient dans de nombreux témoignages de personnes qui ont fait le choix de s'installer sur le territoire.

La qualité de l'offre de logements à renforcer

Contrairement à d'autres territoires similaires en France, la pression immobilière est présente dans le Sisteronais-Buëch.

En effet, la part des logements vacants est assez importante sur le territoire (10,5% pour la CCSB et 7,3% pour la CCJLVD contre 8,3% pour la France), notamment à Sisteron (13,7%), Larnage-Montéglin et Lazer (respectivement 14,5 et 11,9%) et Serres (11,1%)⁹. Et ces villes centres connaissent une augmentation de logements vacants, alors que les communes périphériques suivent souvent une tendance inverse.

Cette situation génère un déficit marqué de logements disponibles pour accueillir de nouveaux résidents (mais également les touristes), que ce soit dans les communes principales (taux de vacance important et peu de constructions nouvelles) ou les communes plus éloignées des axes Buëch-Durance (part très importante des résidences secondaires).

L'épidémie de COVID a également eu un impact local sur la situation du logement. En effet, plusieurs maires des communes périphériques du territoire témoignent d'une augmentation de la venue de télétravailleurs. Bien que cette situation entraîne une augmentation de la pression foncière dans ces communes, elle y abaisse également le taux de résidences secondaires de par l'installation de jeunes foyers. Ces nouvelles arrivées marquent pour ces communes un nouveau défi : répondre aux besoins de populations d'origine majoritairement urbaines qui peuvent souhaiter un niveau de service plus important que ceux disponibles sur le territoire sous peine de voir ces populations ne rester que temporairement.

⁸ Entretien avec des chefs d'entreprise

⁹ Observatoire des Territoire, Part des logements vacants, 2016

Des services à la populations diversifiés mais fragiles

L'arrivée de nouvelles populations d'origine urbaine, la volonté d'en attirer de nouvelles et le vieillissement de la population sont porteurs de nombreux enjeux en termes de services sur le territoire.

Enjeu prioritaire, la désertification médicale s'intensifie avec une offre de soins qui s'amenuise. Le territoire est ainsi considéré par l'Agence Régionale de Santé comme une zone où l'offre de soin est insuffisante. Les médecins, généralistes comme spécialistes, y sont concentrés dans les communes principales et sont de moins en moins nombreux. La présence de deux établissements publics hospitaliers à Sisteron et Laragne-Montéglin est ponctuée régulièrement de menaces de réduction de lits ou de services et reste fragile (fermeture des urgences de nuit à Sisteron entre juillet 2019 et septembre 2020). Les difficultés d'accès aux soins peuvent être une contrainte à l'attractivité du territoire pour l'accueil de nouvelles populations, mais aussi source de migration vers les communes les plus importantes des deux départements, mieux pourvues en offre de santé. Certaines initiatives publiques comme privées visent à lutter contre cette désertification et ses conséquences. Les actions de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé Buëch Devoluy, notamment en matière de prévention en sont un exemple.

Autre enjeu, la digitalisation et le numérique ont profondément bouleversé de nombreuses dimensions du service. Cette digitalisation apporte de nouvelles possibilités, telles que le télétravail, recherchées par des populations jeunes, d'origine urbaine. Elle permet également le maintien de certains services sur le territoire mais ce maintien s'accompagne souvent d'un départ des accueils physiques dédiés services, notamment publics, du territoire. Par conséquent, elle constitue également un frein pour une population âgée et souvent déconnectée par une absence d'appropriation des usages. Cette déconnexion est amplifiée par la fracture numérique liée à l'absence de connexion à la fibre de nombreuses communes et au vieillissement du réseau cuivre de l'opérateur historique.

La présence de six Espace France Services (anciennes Maisons de Service Au Public) sur le territoire permet de maintenir une partie de ces services sur une grande partie du territoire, notamment en permettant à des services telles que la CAF ou Pole Emploi d'y faire des permanences.

L'accueil de jeunes enfants est également un enjeu d'importance pour attirer et maintenir des foyers de jeunes actifs est également en train de vivre un moment de tensions sur les places disponibles.

Le secteur associatif est particulièrement dynamique et participe grandement à la cohésion de la population. Il s'appuie sur un réseau d'équipements publics qui permet de faire vivre une activité sportive, culturelle et sociale pour un grand nombre d'habitants.

Si la question des services non marchands est importante, il ne s'agit pas d'omettre les services marchands qui souvent structurent l'aménagement des villages. Cafés, épiceries sont tout autant de présences essentielles à la vie d'une commune. Ils ont tendance à se concentrer dans les centralités que sont Peipin, Sisteron, Laragne-Montéglin et Serres. Une dynamique anime la vie commerciale de ces villages mais elle reste fragile.

AFOM : Cadre de vie

ATOUPS	FAIBLESSES
<p>Un pôle urbain : Sisteron</p> <p>Un axe Peipin-Sisteron-Laragne-Montéglin-Serres structurant</p> <p>Solde migratoire positif</p> <p>Trois accès à l'autoroute</p> <p>Plusieurs communes très attractives</p> <p>Des centralités secondaires réparties sur le territoire</p> <p>Ressources naturelles et culturelles de haute valeur</p> <p>Qualité de vie ressentie par les habitants</p> <p>Espace de transition entre les Alpes et la Provence</p> <p>De nombreuses voies de communication</p> <p>Un secteur associatif dynamique</p> <p>Un réseau d'équipement public important</p> <p>De nombreux commerces de proximité</p> <p>Présence d'Espace France Services</p>	<p>Situation périphérique du pôle urbain</p> <p>Faible densité de population et dispersion de l'habitat</p> <p>Territoire réparti sur 3 départements et 2 régions</p> <p>Un relief qui crée des inégalités de dessertes</p> <p>Faible offre de transport en commun</p> <p>Quasi-totale dépendance des habitants à la voiture</p> <p>Pression immobilière</p> <p>Part importante de logements vacants</p> <p>Désertification médicale</p> <p>Une part importante de la population éloignée des services</p> <p>Tensions dans l'accueil de jeunes enfants</p> <p>Territoire peu attractif vis-à-vis du public jeune</p> <p>Développement des aspects négatifs d'une économie de rente (villages dotoirs)</p>

OPPORTUNITES	MENACES
<p>Carrefour et territoire de passage entre de nombreux espaces</p> <p>Climat et ensoleillement exceptionnel</p> <p>Des nouvelles pratiques à s'emparer (co voiturage, espaces de coworkings...)</p> <p>Des ressources naturelles et culturelles de haute valeur possibles à valoriser</p> <p>Une multipolarité génératrice d'innovation et de lien social</p> <p>Déploiement de la fibre</p>	<p>N'être qu'un territoire de passage</p> <p>Hausse des carburants qui isolerait les personnes dépendantes de la voiture</p> <p>Désengagement de l'Etat et recul des services publics</p> <p>Fermetures de lits hospitaliers</p> <p>Vieillissement des médecins généralistes</p> <p>Le décalage entre les besoins des nouvelles populations et les services existants</p> <p>Rupture numérique</p> <p>Niveau de service insuffisant au vu des exigences des ex-urbains installés récemment sur le territoire</p> <p>Changement climatique</p> <p>Augmentation du prix de l'énergie</p> <p>Raréfaction de la ressource en eau</p>

Un territoire vieillissant au faible niveau de vie

Démographie

A l'instar des autres territoires des Alpes du Sud, le Sisteronais-Buëch possède un solde naturel négatif (-0,21% pour la CCJLVD et -0,37% pour la CCSB). Il se place par contre parmi les territoires attractifs des Alpes du Sud (solde migratoire +0,18% pour la CCJLVD et de 0,85% pour la CCSB). Toutefois, au regard de la pyramide des âges, qui présente un déficit marqué des moins de 45 ans par rapport à la moyenne régionale, cette attractivité semble concerner peu de jeunes ménages et d'actifs.

Répartition de la population par tranche d'âge (%) ¹⁰	Moins de 15	15-29	30-44	45-59	60-74	+ de 75
CCSB	14,3	12,8	15	21,6	22,6	13,7
CCJLVD	16,8	12,8	16,5	22,1	21,6	10,2
04	15,7	13,5	16,1	21,3	21	12,4
05	16,2	13,7	17,3	21,3	20,1	11,5
Région SUD	16,7	16,1	17,9	20,1	18	11,1
France	18	17,5	18,7	19,9	16,6	9,3

Le territoire connaît un des plus forts vieillissement de la population des Alpes du Sud. En effet, un habitant sur trois a plus de 60 ans contre un habitant sur quatre pour l'ensemble des français. Ce vieillissement est particulièrement important dans le Buëch où la part des plus de 75 ans peut atteindre plus de 22% de la population dans certaines communes. Ce vieillissement représente un enjeu de taille pour le territoire qui est confronté à une désertification médicale importante et un faible nombre de services à la population.

Certaines communes situées en périphérie du territoire voient une arrivée de personnes travaillant de manière importante en télétravail depuis l'épidémie de COVID.¹¹ Il est possible que ces personnes ne restent pas sur le territoire si un décalage trop important existe et persiste entre les services existants et leurs attentes. Cette adéquation est un véritable enjeu pour le territoire qui voit une nouvelle population s'installer avec un pouvoir d'achat relativement important mais qui risque de ne pas rester si ses demandes ne sont pas satisfaites.

Le niveau de vie

La population du Sisteronais-Buëch se caractérise par un niveau de vie faible, même en comparaison avec d'autres territoires ruraux. Cet état de fait est particulièrement prégnant sur le périmètre de la CCSB.

Le taux de pauvreté y est en effet particulièrement élevé et les pauvres y sont plus pauvres que dans les territoires voisins. En effet, 27% des allocataires ont leur ressources constituées à plus de 50% de prestations de la CAF¹² (15,8% pour la CCJLVD et 21,5 pour la CC Buëch Devoluy).

¹⁰ Observatoire des territoires, structure de la population par âge, 2018

¹¹ Interview avec maires (cf Coralie)

¹² Observatoire des territoires, Part des allocataires dont les ressources sont constituées à plus de 50 % des prestations CAF, 2019

	Taux de pauvreté (revenu à 60% du revenu médian) (%) ¹³	Médiane du revenu disponible par UC (€)	Nombre de « cadres » pour 100 « ouvriers » ¹⁴	Part des 25-34 titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (%) ¹⁵	Écart de salaire net horaire moyen entre les femmes et les hommes (%) ¹⁶
CCSB	19,1	19 700	32,3	32,3	17,4
CCJLVD	13,9	21 550	62,9	33,5	16,3
04	16,8	20 580	54	35,7	15,8
05	13,9	20 880	52,06	41,2	12,1
Région SUD	17,3	21 350	86,3	40,7	17,3
France	N/A	N/A	78,9	43,6	N/A

Le revenu médian y est également plus faible et un ratio de cadres par rapport au nombre d'ouvriers y est plus bas que dans la plupart des autres territoires des Alpes de Haute Provence et des Hautes Alpes.

La communauté de communes Jabron Lure Vançon Durance fait figure d'exception car elle possède un taux de chômage et un taux de pauvreté plus bas que le reste du territoire ainsi qu'un ratio cadres/ouvriers plus important ainsi qu'une proportion de diplômés de l'enseignement supérieur plus élevée que les autres territoires des Alpes du Sud. Cette situation s'explique notamment par l'accès à un nombre d'emploi plus important (proximité des bassins d'emploi de Sisteron et Château-Arnoux Saint Auban ainsi que de l'autoroute). C'est également un territoire qui a une image attractive et dont certains villages attirent des catégories sociales et professionnelles supérieures (Salignac et Noyers-sur-Jabron).

Il est également à noter que l'écart de salaire net horaire moyen entre les femmes et les hommes est plus élevé sur le Sisteronais-Buëch que dans les territoires voisins alors que la représentativité des hommes et des femmes dans les emplois précaires et partiels est similaire à celle des territoires voisins.

La formation

Le niveau de formation des habitants d'un territoire est un facteur important de son avenir. Celui de la CCSB est un des plus bas des Alpes du Sud. Il est également notable pour la CCJLVD, comme pour la CCSB, que la part des 25-34 ans diplômés de l'enseignement supérieur est inférieure aux moyennes départementales et régionales. Ce fait peut s'expliquer partiellement par le fait que

¹³ Observatoire des territoires,

¹⁴ Observatoire des territoires, Ratio entre les "cadres" et les "ouvriers" ("cadres" pour 100 "ouvriers")

¹⁵ Observatoire des territoires, Part des 25-34 titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur, 2018

¹⁶ Observatoire des territoires, Écart de salaire net horaire moyen entre les femmes et les hommes, 2018

peu d'établissement de l'enseignement supérieur sont présents sur le territoire et que les jeunes doivent, par conséquent, le quitter pour faire des études supérieures. Au vu de la situation de l'emploi sur le territoire, ces jeunes ne reviennent pas forcément car il est plus facile de trouver un emploi ailleurs.

L'emploi

Le Sisteronais-Buëch se caractérise par une situation de l'emploi assez défavorable, avec une part importante de chômeurs, d'emploi partiel de d'emploi précaire.

	Médiane du revenu disponible par UC (€)	Taux de chômage des 15-64 ans (%) ¹⁷	Part des actifs de 15-64 en temps partiel (%) ¹⁸	Part des actifs de 15-64 en emploi précaire (%) ¹⁹
CCSB	19 700	14,2	22,6	20,4
CCJLVD	21 550	12,4	18,2	17,6
04	20 580	14,3	19,7	19,1
05	20 880	10,3	21,6	23,5
Région SUD	21 350	14,2	16,7	15,1
France	N/A	13,4	16,5	15,5

Ce constat est à mettre en corrélation avec l'analyse des catégories socioprofessionnelles (CSP) du territoire. En effet, la population active est majoritairement constituée d'employés (14,3 %), de professions intermédiaires (12,6%) et d'ouvriers (11,4%), plus soumis à des emplois partiels et précaires que les autres CSP.

¹⁷ Observatoire des territoires, taux de chômage des 15-64, 2018

¹⁸ Observatoire des territoires, Part des actifs de 15-64 en temps partiel, 2018

¹⁹ Observatoire des territoires, Part des actifs de 15-64 en emploi précaire, 2018

Répartition de la population par CSP (%) ²⁰	GAL	Région Sud
agriculteurs exploitants	2,9	0,4
artisans, commerçants, chefs d'entreprises	5,3	4,4
cadres et prof. intel. sup.	4,2	8,3
professions intermédiaires	12,6	13,6
employés	14,3	16,4
ouvriers	11,4	9,7
retraités	35,4	28,9
autres sans activité prof.	13,9	18,3

Cette analyse montre également la surreprésentation des retraités, des agriculteurs exploitants, des artisans, commerçants et chefs d'entreprises ainsi que des ouvriers par rapport au reste de la Région SUD. Cette surreprésentation s'explique notamment par une sphère productive particulièrement importante dans le Sisteronais-Buëch²¹.

Malgré un taux de chômage important, les entreprises témoignent d'une difficulté importante pour recruter du personnel qualifié (car peu présent sur le territoire et difficile à faire venir à long terme) comme du personnel non qualifié (parfois éloigné des zones d'emploi). Ces difficultés de recrutement se combinent aux tendances nationales qui ont émergé lors de la crise COVID.

Une économie diversifiée selon les secteurs géographiques

La majeure partie des 2360 entreprises non agricoles²² se concentrent le long des axes structurants de la vallée de la Durance et du Buëch, dans le Sisteronais, le Laragnais et vers Serres. D'autres centralités secondaires comptent quelques entreprises (Turriers, La Motte du Caire, Orpierre, Rosans ou Ribiers) mais l'agriculture y représente l'activité essentielle. Ainsi, schématiquement selon la typologie des campagnes françaises :

- le nord-ouest (autour de Serres – Rosans) se caractérise par une économie plus marquée par les activités résidentielles et touristiques ;

²⁰Insee, RP exploitation complémentaire, 2018

²¹ Observatoire des territoires, Part des emplois de la sphère présentielle et de la sphère productive, 2017

²² Observatoire des territoires, Nombre d'entreprises par secteurs d'activité (entreprises) 2019 - Ensemble

- le centre (Laragne – La-Motte-du-Caire) est identifié comme un espace avec une croissance économique incertaine et un niveau de formation et de chômage moyen ;
- le sud (autour de Sisteron) comme un espace en croissance, ce qui s’explique en grande partie par la présence du site de *Sanofi*, spécialisé dans la chimie pour la production de médicaments, qui est de loin le plus gros employeur du territoire, ainsi que de la zone d’activité Val de Durance et de l’hôpital de Sisteron

	Part des emplois dans l'agriculture ²³	Part des emplois dans l'industrie ²⁴	Part des emplois dans la construction ²⁵	Part des emplois dans le tertiaire ²⁶	Part de l'économie présenteielle ²⁷
CCSB	10,5	13	6,7	69,8	66,4
CCJLVD	11,4	3	12,2	73,4	75,4
04	5,3	9,2	7,4	78,1	74,2
05	4,1	5,2	7,7	82,9	80,9
Région SUD	1,7	8,3	6,3	83,1	71,3
France	2,6	12	6,4	79,1	65,6

La majorité de ces établissements est de petite taille : plus de 96 % d’entre eux ont moins de 10 salariés²⁸, comme au niveau régional. Ce nombre a connu une progression marquée à partir de 2009, date de la mise en place du statut d’auto-entrepreneur. On note globalement un regain de vitalité de l’entrepreneuriat individuel.

Véritable pépites, plusieurs entreprises du territoire sont positionnées sur des niches économiques très techniques. Il est, par exemple, possible de citer Welco Industries (systèmes de refroidissements pour l’aéronautique), Electravia (Hélices pour l’aéronautique), Micado (Fabrication Additive et CAO), Technopolis (Fabrication additive), l’Ecole Internationale de Boulangerie, l’Observatoire des Baronnies provençales (surveillance spatiale), Transfaire (édition). Ces entreprises sont en général peu visibles sur le territoire car elles sont sur un marché national voire international. Elles témoignent souvent d’une difficulté à recruter du personnel sur des postes spécialisés.

²³ Observatoire des territoires, **Part des emplois dans l’agriculture, 2019**

²⁴ Observatoire des territoires, **Part des emplois dans l’industrie, 2019**

²⁵ Observatoire des territoires, **Part des emplois dans la construction, 2019**

²⁶ Observatoire des territoires, **Part des emplois dans le tertiaire, 2019**

²⁷ Observatoire des territoires, Part des emplois de la sphère présenteielle et de la sphère productive, 2017

²⁸ Observatoire des territoires, Part d’établissements par classe d’effectifs salariés, 2019

Bien que le secteur tertiaire occupe la plus importante part dans la répartition des emplois sur le territoire, elle est plus faible que dans le reste de la Région. En effet, l'agriculture, la construction et l'industrie sont particulièrement représentés sur le territoire.

L'agriculture occupe une place importante dans l'économie ainsi que dans les paysages locaux. En effet, elle couvre (avec l'élevage) 27% du périmètre de la CCSB, avec une Surface Agricole Utile de 60 098 ha.

On remarque également une concentration des terres arables le long des vallées de la Durance et du Buëch, essentiellement liée à la ressource en eau, ainsi qu'autour du secteur de La-Motte-du-Caire. Celles-ci se composent principalement de vergers (plus de 2 500 ha, les pommiers et poiriers constituant 95% du verger sud alpin) et de céréales et grandes cultures (plus de 5 000 ha d'orge, blé, maïs, tournesol, colza...).

Quant à l'élevage, cette activité occupe une surface très importante du territoire (près de 40 000 ha), principalement dans les zones de montagnes et les vallées perpendiculaires au Buëch et à la Durance.

Le reste du territoire, correspond dans une très large mesure à des forêts puisque celles-ci couvrent 68% de la CCSB. Par ailleurs, la forêt a tendance à se développer et à couvrir des terres anciennement agricoles.

L'activité agricole du territoire se démarque donc à la fois par son importance et sa diversité qui sont de nombreux potentiels de développement.

Les impacts du changement climatique

Impacts du changement climatique sur l'économie locale

Bien qu'encore mal maîtrisées et connues, les conséquences du changement climatique sont et seront de plus en plus visibles à l'échelle locale: recrudescence des épisodes caniculaires, accentuation des risques d'inondation, sécheresse, incendies, développement de nouveaux virus ou parasites, dégradation des rendements agricoles, etc. Ces conséquences ont un fort impact dans de nombreux secteurs économiques qui sont de plus en plus fragilisés au fur et à mesure de l'accentuation du changement climatique.

Les études menées sur la vulnérabilité du territoire régional face au changement climatique montrent notamment une poursuite du réchauffement au cours du XXI^e siècle dans la Région Sud qui pourrait dépasser 4°C à l'horizon 2100 avec le scénario sans politique climatique.

La ressource en eau, un enjeu multiple

La sécheresse de l'été 2022 marque l'importance des tensions autour de l'utilisation de l'eau sur le territoire. Or, qu'il s'agisse de l'eau potable, de l'agriculture, du tourisme, de l'industrie ou des milieux naturels, les besoins et usages de l'eau sont multiples et par conséquent, les enjeux qui s'y rattachent le sont également :

- Les zones de vergers ainsi que les cultures de maïs, colza, tournesol - très importantes sur le territoire - sont toutes dépendantes de l'irrigation.
- En plus de l'impact direct sur les cultures, le changement climatique peut avoir des conséquences sur les activités de loisirs (baisse des niveaux d'eau dans les rivières et les lacs).
- La baisse du débit de l'eau peut impacter la production d'énergie hydroélectrique
- Au moins 20% de l'eau potable est perdue chaque année en France dans des fuites de canalisations et les travaux d'entretien et de rénovation des réseaux représentent des coûts très élevés pour la collectivité.

Les déchets et l'économie circulaire

Comme pour tous les territoires, la réduction des déchets produits est un enjeu important. Cette réduction passe notamment par le développement de l'économie circulaire. Cette transformation de l'économie est déjà en cours sur le territoire.

Tous les professionnels ont l'obligation de traiter leurs déchets (de façon différente suivant les matières) et sont ainsi soumis à la « responsabilité élargie du producteur ». Certains professionnels s'organisent déjà et structurent des filières de traitement mais d'importants efforts sont encore à mener.

La chambre de commerce et d'industrie des Alpes-de-Haute-Provence déploie un projet d'émergence de l'Écologie Industrielle Territoriale sur le Sisteronais-Buëch qui vise à mettre à préparer la mise en commun volontaire de ressources par des acteurs économiques d'un territoire, en vue de les économiser ou d'en améliorer la productivité. Ce projet peut être un fort levier du développement de l'économie circulaire sur le territoire.

Emissions de carbone par habitant

La baisse des émissions carbone est un des enjeux prioritaires de la transition écologique et celle par habitant est particulièrement important sur le territoire (environ 10T de CO2 par habitant).

Emissions co ² par habitant ²⁹	CCSB	CCJLVD	Région SUD	France
Tous	10,54	9,43	7,44	6,7
Déchets	0,55	0,23	0,25	0,2
Agriculture	4,34	3,67	0,30	1,32
Routier	3,71	4,23	1,77	1,91
Energie	0,12	0,01	1,09	0,34
Industrie (hors Énergie)	0,35	0,02	2,58	1,25

Cependant ces chiffres sont à relativiser car sont issus d'activités dont un plus large nombre de personne est bénéficiaire que les habitants du territoire (notamment l'agriculture). En

²⁹ Observatoire des territoires, Emissions totales de gaz à effet de serre par habitant, par secteur (tonnes équivalent CO2 par habitant) 2016

pondérant cela, les émissions de l'habitant moyen du Sisteronais-Buëch sont similaires à celles du français moyen (6,7 T de CO₂). Ces émissions sont malgré tout plus de trois fois supérieures aux préconisations du GIEC (2T par habitant en 2050) pour respecter les Accords de Paris. Un travail important dans ce sens est par conséquent nécessaire.

AFOM : Population et économie

ATOUS	FAIBLESSES
<p>Nombreuses TPE variées</p> <p>Un tissu économique diversifié</p> <p>Productions agricoles diversifiées</p> <p>Attractivité touristique</p> <p>Entreprises « pépites » bien positionnées dans des niches économiques</p> <p>De nombreux commerces de proximité dans les centralités</p> <p>Ressources naturelles et culturelles de haute valeur</p>	<p>Déséquilibre de la pyramide des âges</p> <p>Faible niveau de vie</p> <p>Chômage et précarité élevée</p> <p>Niveau de qualification moyen peu élevé</p> <p>Territoire peu attractif vis-à-vis du public jeune</p> <p>Difficulté de recrutement des entreprises</p> <p>Baisse de l'économie productive</p> <p>90% des établissements emploient moins de 5 salariés</p> <p>Difficulté à recruter du personnel qualifié</p> <p>Forêt peu exploitée</p>
OPPORTUNITES	MENACES
<p>Des nouvelles pratiques à s'emparer (co voiturage, espaces de coworkings...)</p> <p>Des ressources naturelles et culturelles de haute valeur possibles à valoriser</p> <p>Une nouvelle population arrivée suite au COVID</p>	<p>Le décalage entre les besoins des nouvelles populations et les services existants</p> <p>Rupture numérique</p> <p>Changement climatique</p> <p>Vieillesse de la population sur le long terme</p>

<p>Un virage écologique créateur d'emploi</p> <p>Accès à des bassins d'emploi dynamiques pour le sud du territoire</p> <p>Développement de l'économie circulaire et de l'EIT</p> <p>Proximités d'importants pôles économiques et d'infrastructures de transport</p> <p>Territoire propice à l'installation de filières économiques innovantes (éco construction, énergies renouvelables, etc.)</p>	<p>Niveau de service insuffisant au vu des exigences des ex-urbains installés récemment sur le territoire</p> <p>Augmentation du prix de l'énergie</p> <p>Raréfaction de la ressource en eau</p>
--	--

Des réalités multiples, des territoires de transitions

Comme nous l'avons vu précédemment, le Sisteronais-Buëch est un territoire cohérent mais hétérogène. Plusieurs réalités coexistent, se chevauchent, se croisent et se complètent.

Afin de bénéficier à l'ensemble du territoire, la stratégie proposée dans cette candidature LEADER devra s'appuyer sur ces particularités pour créer du lien entre les différentes réalités vécues dans le Sisteronais-Buëch. Ainsi, pour emmener toutes les composantes du Sisteronais-Buëch dans la même direction et respecter leur diversité, la stratégie voudra que les transitions de chaque territoire forme un projet de territoire.

Les enjeux

A l'instar de l'ensemble des départements des Alpes du Sud, le Sisteronais-Buëch connaît un tournant dans son attractivité³⁰, après avoir cherché à attirer prioritairement des entreprises, il doit maintenant attirer des actifs qualifiés à la fois pour répondre aux besoins de main d'œuvre mais aussi pour attirer de nouveaux entrepreneurs, motivés par la qualité de vie que propose le territoire. L'enjeu parallèle à celui-ci est de donner envie aux populations de rester sur le territoire.

³⁰ Cf rapport ADDET

Ces enjeux reposent largement sur l'amélioration de la qualité de vie sur le territoire dans tous ses aspects, et notamment le maillage des services.

Le tissu économique local, fragilisé par la crise COVID, demande à être renforcé et structuré. La mise en réseau, la mutualisation de moyens et l'accompagnement à l'innovation font partie des réponses à cet enjeu.

Un autre enjeu, mondial celui-ci, est la transition écologique et énergétique du territoire ainsi que l'accompagnement au changement climatique. Cette transition passe par celle du secteur économique, qui passe notamment par le développement de l'économie circulaire et de l'écologie industrielle territoriale. Cet enjeu repose aussi sur l'économie des ressources utilisées.

Processus d'élaboration de la candidature

Mobilisation des acteurs locaux

La stratégie locale et le plan de développement ont été co-élaborés avec les différents acteurs du territoire. Elle repose sur un important travail de concertation qui a été mené par les acteurs du territoire depuis la crise COVID. Dans cette temporalité ces structures se sont lancées dans l'élaboration de plusieurs stratégies : Schéma de cohérence territoriale (SCOT) pour la CCSB, Schéma de développement économique pour la CCJLVD, Schéma de développement touristique pour l'office de tourisme Sisteron Buëch, Feuille de route 2022-2024 et Plan Alimentaire Territorial pour le parc naturel régional des Baronnies provençales, Projet d'Ecologie Industrielle Territoriale pour la chambre de commerce et d'industrie des Alpes-de-Haute-Provence.

Forts de ces éléments, l'équipe de la candidature LEADER a fait le choix de consulter sur des points ciblés permettant de travailler la plus-value LEADER.

Ces concertations, aux publics divers, ont permis de réaliser un diagnostic partagé, d'esquisser un horizon et d'élaborer une stratégie reposant sur les propositions locales.

La liste des concertations est présentée en Annexe II.

Le comité de pilotage (basé sur le comité de programmation de l'actuel programme Leader et élargi à de nouveaux acteurs) s'est réuni à 3 reprises :

- Le 9 juin 2022 pour échanger sur le mode de gouvernance, partager un prédiagnostic, valider les enjeux et fixer les grands axes de la candidature et de la concertation.
- Le 14 novembre pour échanger sur les axes d'intervention, les fiches-actions, les caractéristiques de l'aide publique et la gouvernance
- Le 19 décembre, pour la validation finale de la candidature

Le 26 novembre, la synthèse des travaux de la candidature a été présentée à un public large lors d'une soirée-spectacle sur le thème de l'Europe dans le cinéma-théâtre de Laragne-Montéglin. Cette manifestation a permis de toucher une nouvelle fois la population. Les axes stratégiques sont apparus convaincants mais une demande générale a été d'améliorer la communication sur le programme et sur les projets soutenus.

La gouvernance du GAL

Le GAL sera composé de plusieurs instances complémentaires qui permettront d'assurer la bonne mise en œuvre du programme et notamment l'accompagnement des porteurs de projets.

Le comité de programmation

Rôle

Le comité de programmation est un outil important de la valeur ajoutée de LEADER dans la mesure où il ne représente pas une instance de consultation, mais une instance décisionnelle particulière dans laquelle les acteurs privés, aux côtés des acteurs publics auditionnent, questionnent et statuent collégalement en vue d'attribuer des fonds publics à des projets locaux ; expérience qui n'existe nulle part ailleurs en matière de projet de développement.

Le comité de programmation est l'instance de décision du GAL. Il est souverain. Ses membres sont collégalement responsables du respect de la stratégie du Leader. Les missions stratégiques confiées au Comité de programmation sont les suivantes :

- Être un ambassadeur de la stratégie et promoteur du dispositif Leader ;
- Assurer la mise en œuvre stratégique du programme ;
- Examiner les avis recueillis dans le cadre de l'étude des dossiers ;
- Examiner en opportunité des projets sollicitant une subvention LEADER ;
- Programmer des fonds Européens ;
- Informer les acteurs locaux (potentiels porteurs de projets) sur le programme Leader ;
- Définir et valider les modifications de la maquette financière ou du plan de développement ;
- Evaluer régulièrement les progrès réalisés pour atteindre les objectifs spécifiques de l'intervention des différentes actions ;
- Evaluer à mi-parcours et évaluation finale.

Sa composition et ses missions sont conçues pour garantir un effet levier du programme Leader sur l'ensemble du territoire du GAL Sisteronais Buëch.

Composition

Un comité de programmation de 18 membres sera mis en place. Il sera composé d'un collège public de 7 membres et d'un collège privé de 11 membres afin de garantir une majorité à la sphère privée. Chaque membre aura un suppléant attribué.

Pour le collège public, les membres seront désignés par délibération de la structure représentée parmi les élus de celles-ci.

Collège publique	Nombre de sièges
Communauté de communes Sisteronais-Buëch	3
Communauté de communes Jabron Lure Vançon Durance	2
Parc naturel régional des Baronnies provençales	2
TOTAL	7

Les membres du collège privé représentent toute la diversité du tissu socio-économique du territoire.

Ils seront désignés selon plusieurs modalités :

- Les représentants des chambres de commerce et d'industrie, des chambres d'agriculture et de la chambre des métiers et de l'artisanat régionale seront désignés par ces structures parmi les membres élus des chambres consulaires. Le titulaire et le suppléant de chaque chambre devront représenter un département différent.
- Pour les sièges thématiques³¹, des appels à candidatures seront publiés. Le comité choisira collégalement parmi les candidatures en étant vigilant à la diversité des profils, en tenant compte de la représentativité de genre, d'âge, de localisation, de situation économique et sociale des membres du comité de programmation. Afin de lancer la démarche, le comité de pilotage en charge de la candidature procédera à la sélection des membres du comité de programmation initial.

³¹ Ces thématiques seront définies au fur et à mesure de l'élaboration de la stratégie

Collège privé	Nombre de sièges
Chambres de Commerce et d'Industrie	1
Chambre des Métiers et de l'Artisanat Régionale	1
Chambres d'Agriculture	1
Thématique 1	1
Thématique 2	1
Thématique 3	1
Thématique 4	1
Thématique 5	1
Thématique 6	1
Thématique 7	1
Thématique 8	1
TOTAL	11

La Région SUD et les départements des Hautes-Alpes, des Alpes-de-Haute-Provence et de la Drôme auront une place non délibérative.

L'assemblée de territoire

Rôle

Chaque année, le GAL réunira une assemblée de territoire afin de partager ses travaux et ses réflexions avec les diverses composantes du territoire. Ce temps permettra notamment de présenter un bilan quantitatif et qualitatif de l'année passée, de mettre en valeur les projets soutenus et terminés dans l'année, de débattre et de redéfinir les orientations de l'année à venir.

A cette occasion, le comité de programmation proposera des thématiques prioritaires. Des ateliers dédiés seront organisés lors de l'assemblée de territoire pour faire émerger de futurs projets LEADER.

Ce temps annuel visera à renforcer les liens entre le GAL et le reste du territoire pour constamment améliorer des connexions réciproques et un renouvellement des pratiques.

Composition

L'Assemblée de territoire est une assemblée de personnes et structures intéressées par le programme LEADER et l'action du GAL. Elle sera présidée par le Président du GAL mais n'aura pas de composition fixe. De manière générale, les partenaires du programme ainsi que les porteurs de projets seront systématiquement conviés. Ces invitations seront ouvertes afin de pouvoir également accueillir la population et tous les acteurs intéressés.

Le comité technique

Rôle

Le principal rôle du comité technique est d'examiner les projets lors de la phase d'opportunité afin de partager des questionnements et remarques avec les membres du comité de programmation ainsi qu'avec les porteurs de projets.

Un rôle plus informel du comité technique sera de porter à connaissance de tous les partenaires techniques du GAL (chambres consulaires, PNR, EPCI...) de l'existence des projets sollicitant l'aide du dispositif LEADER. Cela permettra de proposer aux porteurs de projets un accompagnement renforcé.

Composition

Le comité technique sera composé des acteurs suivants sous la responsabilité de l'animateur LEADER :

- Cellule technique du GAL
- Les chargés de mission des chambres consulaires
- Les chargés de mission des EPCI et PNR
- Les chargés de mission thématiques des départements et de la Région SUD
- Les agents des structures d'accompagnement du territoire

La cellule technique

La cellule technique est chargée de mettre en œuvre le programme LEADER. Elle est composée de deux agents à temps plein : un animateur et un gestionnaire (fiches de postes en annexe III). Ces deux agents seront hébergés dans les locaux de la CCSB au sein du pôle Attractivité et Développement et bénéficieront de l'appui des services de la collectivité (Communication,

administratif, logistique, agents de développements) ainsi que des structures partenaires (CCJLVD et PNR des Baronnies provençales). Ils seront sous l'autorité du directeur de pôle qui aura le rôle de superviseur hiérarchique.

L'animateur sera à 50% sur le programme 2023/2027 en 2023 puis à 100% tandis que le gestionnaire sera à 50% sur le programme 2023/2027 en 2023 et 2024 avant d'y être à temps plein. Cette répartition s'explique notamment par la montée en charge nécessaire lors de la mise en route du programme.

Le fonctionnement du GAL sera organisé selon le plan financier suivant :

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Gestionnaire	21 357,5	21 357,5	42 715	42 715	42 715	42 715	42 715
Chef de projet	19 331	38 662	38 662	38 662	3 8662	38 662	38 662
Coûts indirects	6 103,28	9 002,93	12 206,55	12 206,55	12 206,55	12 206,55	12 206,55
Frais de réception	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000
Communication	2 000	2 000	10 000	2 000	2 000	10 000	2 000
Evaluation de mi-parcours			20 000				
Evaluation finale						25 000	
Total annuel	51 791,78	74 022,43	126 583,55	98 583,55	98 583,55	131 583,55	98 583,55

Une enveloppe d'a minima 679 732 € sera nécessaire au fonctionnement du GAL Sisteronais-Buëch.

Le parcours des projets LEADER

Le parcours des projets LEADER sera composé de plusieurs étapes et de deux grandes phases :

La phase d'opportunité

La phase d'opportunité est la principale étape de plus-value de la gouvernance du programme LEADER. Il s'agit d'un temps où le GAL étudiera les projets pour mieux accompagner les projets. Lors de cette phase, les projets ne répondent pas encore à une logique de lots et ne sont donc pas solidaires dans cette étape. Par conséquent, ils pourront être auditionnés à des dates différentes et passer à l'étape suivante à des moments différents (selon des conditions expliquées plus bas).

Etape 1 : Lancement des Appels A Projets en Opportunité

Dans un premier temps, le GAL lance des Appels A Projets sur la base des fiches-actions.

Dans ce cadre, les porteurs de projets devront rencontrer l'équipe technique du GAL pour préparer le dépôt d'une fiche-projet décrivant leur projet sur la base d'un formulaire type. Cette fiche comprendra notamment un budget prévisionnel.

Ces fiches-projets sont transmises aux membres du GAL, au comité technique et au comité des financeurs.

Etape 2 : Comité technique

Le comité technique du GAL se réunira pour examiner chaque projet. Il aura deux objectifs :

- Elaborer une liste de questionnements à transmettre aux membres du comité de programmation pour appuyer leurs analyses ainsi qu'aux porteurs de projets pour faire évoluer leur projet
- Identifier les structures partenaires du LEADER pouvant apporter un accompagnement complémentaire à chaque porteur de projet

Etape 3 : Comité des financeurs en opportunité

Suite au comité technique, un premier comité des financeurs se réunira pour faire une première analyse des cofinancements potentiels. Il ne s'agira pas déterminer un plan de financement final mais plutôt d'identifier les dispositifs et financeurs mobilisables. Ce tour de table permettra à l'équipe technique de préparer de potentiels dépôts complémentaires et de connaître les calendriers et modalités de demande de cofinancements. Il sera également possible d'identifier les projets pour lesquels aucun cofinanceur ne se positionne.

Etape 4 : Audition en opportunité

Afin d'évaluer le projet, le comité de programmation recevra les porteurs de projets pour qu'ils présentent leur projet.

Les membres du comité de programmation auront pris connaissance de la fiche-projet, des retours du comité technique ainsi que du comité des financeurs en opportunité et s'en serviront pour appuyer leurs questionnements et leurs réflexions.

L'audition s'organisera selon les modalités suivantes :

- 5 minutes de présentation orale
- 10 minutes de questions-réponses entre les membres du comité de programmation et le porteur de projet
- 10 à 15 minutes d'échanges entre les membres du comité de programmation, en l'absence du porteur de projet et des personnes en conflit d'intérêt. Cette période d'échange se conclura par un vote en opportunité.

Le vote en opportunité pourra avoir deux réponses possibles :

- Avis favorable : Le projet reçoit un **avis favorable d'opportunité** de la part du comité de programmation. Une pièce administrative témoignant de cela lui sera délivrée, ce qui lui permettra d'intégrer la deuxième phase du cycle de vie des projets : la demande d'aide. Cet avis favorable sera valable pour les deux « appels à dossiers » suivant l'avis d'opportunité (voir « la phase de demande d'aide »).
- Avis défavorable : Le projet n'est pas retenu par le comité de programmation. Il pourra le représenter en réponse à un autre Appel à proposition en opportunité. Le comité de programmation produit une liste de raisons qui expliquent ce choix. Cette liste sera transmise au porteur de projet pour l'appuyer dans l'évolution de son projet.

La phase de demande d'aide

La phase de demande d'aide est la phase la plus administrative de la démarche LEADER. Elle n'est ouverte qu'aux projets ayant reçu un avis favorable d'opportunité. Lors de cette phase, les dossiers déposés en réponse à un même Appel A Dossiers répondent à une logique de lots.

Etape 1 : Appels à dossiers

Le Comité de Programmation publie des Appels A Dossiers dont sont destinataires uniquement les porteurs ayant reçu un avis favorable d'opportunité auprès du GAL Sisteronais-Buëch.

Pour y répondre, ceux-ci doivent déposer un formulaire de demande d'aide complet, comprenant l'avis favorable d'opportunité qui devient une pièce administrative obligatoire du dossier.

Le dossier déposé doit avoir la même philosophie et finalité que le projet ayant reçu un avis favorable d'opportunité et son montant ne devra pas dépasser le montant validé à l'opportunité

+10%³². Dans le cas où la structure qui dépose le dossier est différente de celle qui a reçu une opportunité favorable, alors le demandeur devra fournir une attestation prouvant l'accord des deux parties dans le transfert d'opportunité.

Etape 2 : Analyse de l'éligibilité du dossier

La cellule technique du GAL vérifie l'éligibilité du dossier de demande d'aide. Tout dossier déclaré inéligible en sera averti et sera sorti du lot.

Etape 3 : Analyse de sélection

La cellule technique analysera le dossier au travers de la grille de sélection relative à la fiche-action idoine. Tout dossier n'atteignant pas les critères de sélection minimaux fixés seront déclarés inéligibles. Le porteur de projet en sera averti et le dossier sera sorti du lot.

Lorsqu'il sera nécessaire de départager plusieurs dossiers du même lot, la note de sélection sera le critère déterminant.

Etape 4 : Comité des financeurs

Sur la base des travaux du comité des financeurs en opportunité, les financeurs se réuniront pour travailler un plan de financement à partir de l'instruction et de l'évolution du projet.

Etape 5 : Vote en programmation

Le comité de programmation examine les dossiers. S'ils répondent à tous les critères d'éligibilité (éligibilité, sélection, cofinancements publics nationaux), alors le comité peut en valider la programmation et ainsi leur attribuer l'enveloppe de fonds européens.

Etape 6 : Conventionnement

Une fois le dossier programmé, la convention d'attribution de subvention sera rédigée et cosignée par le porteur de projet et la structure porteuse du GAL.

Intérêt de cette nouvelle organisation du cycle des projets

Cette dissociation entre la phase d'opportunité et celle de la demande d'aide constitue une nouveauté de cette candidature. Elle permettra :

1. La validité de l'avis d'opportunité pendant les 2 vagues d'appels à dossiers suivantes.
2. Aux porteurs de projets d'améliorer leurs projets en prenant mieux en compte les remarques/conseils du Comité de Programmation.

Ainsi les porteurs de projets les plus rapides pourront déposer lors de la vague suivante d'appel à dossiers tandis que ceux qui ont besoin de fournir un travail plus important pourront travailler plusieurs mois sur leur dossier et ainsi répondre à l'appel à dossier suivant.

³² Taux à déterminer

En effet, l'expérience sur 2014/2022 montre qu'un délai de six semaines est un délai très court pour apporter des pièces de sélection de qualité et parfois pour certaines démarches administratives (comme par exemple une création d'entreprise). Rallonger le délai ne constitue pas une réponse satisfaisante car cela ralentit fortement le temps pour tous les porteurs de projets du lot, y compris les plus rapides.

Ce retour d'expérience marque aussi le fait qu'au vu des délais sur 2014/2022, les dossiers de demande d'aide des porteurs de projets doivent être presque prêts au moment de l'opportunité. Les retours que le comité de programmation font au moment de l'opportunité ne peuvent donc pas être réellement exploités par le porteur de projet dans la constitution de son dossier. De même, les membres du comité de programmation ne peuvent mettre de réserves importantes sur les dossiers car seules celles faciles à lever peuvent l'être dans les délais de 2014/2022

Le lot sera donc constitué par les dossiers déposés lors de la même vague d'appels à dossiers (phase de demande d'aide administrative).

Modalité de sélection des dossiers

Afin d'assurer une transparence dans les décisions du comité de programmation, plusieurs règles de fonctionnement seront mises en œuvre.

Double quorum

Afin de vérifier que la prise de décision n'appartient à aucun groupe d'intérêt en particulier, il sera vérifié à chaque séance du comité de programmation qu'un double quorum est atteint :

- Plus de 50% des membres devront être présents, soit 11 personnes.
- Les représentants du collège privé devront être plus nombreux que les membres du collège public.

Avec ces deux règles, il sera garanti que le collège privé est toujours majoritaire et qu'aucun groupe d'intérêt ne pourra s'accaparer la prise de décision.

Gestion des conflits d'intérêt

En début de chaque séance, les membres du comité de programmation rempliront un formulaire déclaratif permettant de tracer leur potentiel conflit d'intérêt, projet par projet. Afin d'éviter les éventuelles prises d'intérêt entre membres du Comité de Programmation et maîtres d'ouvrage des projets proposés à la programmation, les membres du Comité de Programmation qui seront en conflit d'intérêt ne devront pas prendre part ni aux discussions ni aux votes.

Les décisions du Comité de Programmation sont retranscrites dans le procès-verbal de la réunion. Il est dressé par la cellule technique LEADER et signé par le président du GAL ou son

représentant. Il vaut décision de programmation. Un courrier de notification de la décision signé du Président est adressé aux bénéficiaires avant l'établissement et l'envoi de la convention attributive d'aide.

Consultation écrite du Comité de Programmation

Afin d'assurer la fluidité de la programmation, le Président du GAL peut décider, à titre exceptionnel, de consulter par écrit (courrier ou courriel) les membres du Comité de Programmation. Il est possible de recourir à cette procédure dans les cas de figure suivants :

- ↵ pour les reprogrammations ou déprogrammations d'opérations déjà examinées en réunion par le Comité de Programmation ;
- ↵ la validation des grilles de notation ;
- ↵ lorsque des questions ont été examinées en séance mais qu'elles n'ont pu être votées en raison de l'absence de double quorum ;
- ↵ lorsque le comité de programmation doit se positionner sur une question relative à la mise en œuvre du dispositif LEADER (suivi, animation, évaluation...) dans des délais ne permettant pas sa convocation ;
- ↵ dans les cas où le délai de réunion du Comité de Programmation rend impossible la réalisation de l'opération. Ces cas d'urgence devront être justifiés par le bénéficiaire potentiel et seront appréciés par le Président du GAL ;
- ↵ dans le cas où le montant présenté dans le formulaire de demande de subvention d'un porteur de projet serait de plus de 20% plus élevé que le montant présenté dans sa fiche-projet ;
- ↵ dans le cas où un dossier présenterait, lors de son instruction, des modifications – hors dépenses – par rapport au projet présenté au comité de programmation pour opportunité ;
- ↵ la validation des demandes d'avenant nécessitant un passage en comité de programmation.
- ↵ L'impossibilité de réunir les participants pour des causes externes au comité (comme par exemple une catastrophe naturelle ou un confinement sanitaire)

Pour la consultation, l'ensemble des pièces nécessaires à l'examen du projet est transmis aux membres du Comité de Programmation. Ces derniers disposent d'un délai de 10 jours pour rendre leur avis par écrit.

La décision du Comité de Programmation dans le cadre de la consultation écrite doit respecter le même principe de double quorum que lors des décisions en réunions.

Critères de sélection

Le Comité de Programmation élabore une procédure de sélection transparente et non discriminatoire des opérations soutenues, selon les termes de l'article 34 du Règlement UE 1303/2013. Le Comité de Programmation établit des critères de sélection objectifs, permettant d'évaluer la contribution du projet à la stratégie de développement local. Une attention

particulière sera apportée aux critères fondamentaux de LEADER : l'innovation, le partenariat et la transition écologique.

La stratégie ciblée du territoire

Territoires de transitions

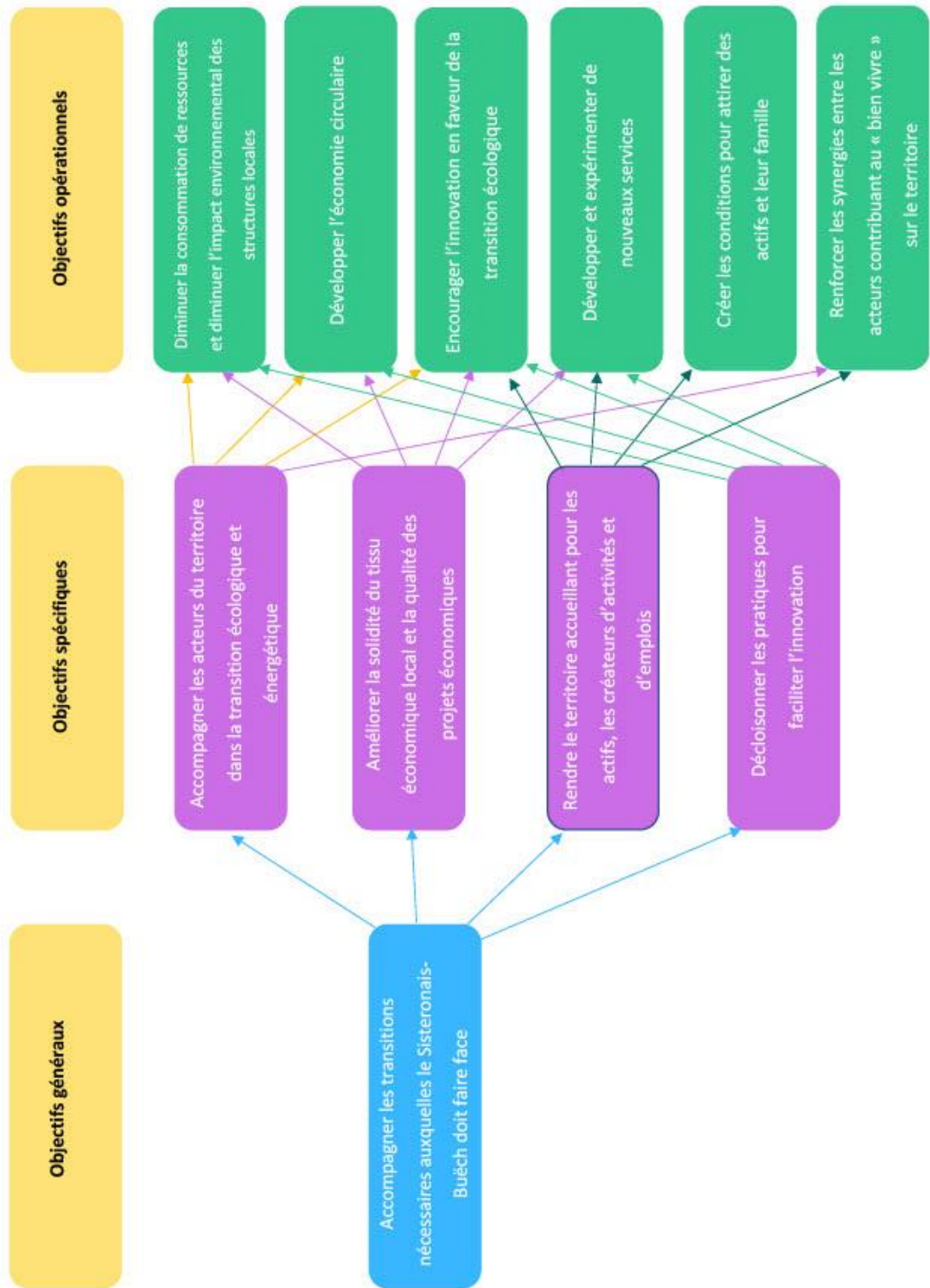
Le positionnement stratégique de notre candidature vise à faire du LEADER un catalyseur de la dynamique territoriale et de la transition écologique. La qualité des projets portés sur le territoire, notamment lors de la précédente candidature, montre que la solution pour générer un développement plus pérenne passe par :

- Le renforcement des initiatives partagées « public-public », « public-privé », « privé-privé ». Le comité de programmation sera particulièrement attentif à créer les conditions pratiques de cette dynamique et à soutenir des projets partagés.
- La consolidation des démarches et des projets entrepris dans une logique durable. Cette dernière se définit à la fois dans la capacité à prendre en compte les enjeux de transition (écologique, énergétique, sociologique et sociétale) et également dans la capacité à renforcer la solidité même de la structure porteuse.
- La recherche systématique d'expériences, de pratiques, de savoir-faire réussis et maîtrisés autant sur les territoires du Sisteronais-Buëch que dans le cadre des projets de coopération. L'objectif est de profiter du programme LEADER pour favoriser ce transfert.

Ainsi la stratégie ciblée vise à accompagner toutes les transitions nécessaires auquel le Sisteronais-Buëch doit faire face (écologique, énergétique, sociale, économique, numérique...). Elle se décline en conséquence en quatre objectifs spécifiques :

1. Accompagner les acteurs du territoire dans la transition écologique et énergétique
2. Améliorer la solidité du tissu économique local et la qualité des projets économiques
3. Rendre le territoire accueillant pour les actifs, les créateurs d'activités et d'emplois
4. Décloisonner les pratiques pour faciliter l'innovation

Arbre d'objectif hiérarchisé



Objectifs spécifiques et résultats attendus

Objectif spécifique 1 - Accompagner les acteurs du territoire dans la transition écologique et énergétique

La transition écologique et énergétique est l'un des enjeux principaux des prochaines décennies, et ce pour l'ensemble de l'humanité. Hors cette transition peut paraître complexe et coûteuse. Il est parfois difficile d'identifier les leviers qui permettent d'être le plus efficace.

Ainsi, le territoire doit définir les leviers d'actions qui mettront en place les conditions propices à cette transition. Il peut notamment déployer des projets de territoires qui dynamiseront la transition sur des thématiques particulières telles que la promotion de l'alimentation durable et locale, la facilitation de mobilités alternatives et le déploiement de projets d'écologie industrielle territoriale.

Il doit également accompagner ses acteurs, privés comme publics, dans leur propre transition, par du conseil, de la mise en relation et de l'aide à l'investissement et à la Recherche et Développement.

Objectif spécifique 2 - Améliorer la solidité du tissu économique local et la qualité des projets économiques

Pour favoriser la création de valeur et du bien commun, le programme LEADER vise à renforcer la culture de l'entrepreneuriat et des solidarités sur le territoire. Cet entrepreneuriat s'entend comme les initiatives portées par un individu, un groupe d'individus, une organisation capable de construire et/ou de saisir des opportunités afin de créer une valeur nouvelle (le profit peut être d'ordre financier, humain, social ou organisationnel). Il s'appuie sur une vision stratégique, une capacité d'innovation et une volonté d'action.

Le territoire propose de soutenir l'émergence d'initiatives entrepreneuriales économiques, sociales et/ou publiques s'inscrivant dans la culture et le modèle d'attractivité du territoire.

- Entreprises (TPE, Artisans, acteurs du tourisme, commerçants, Scop...)
- Associations qui s'inscrivent dans le secteur marchand
- Associations qui ont une vocation sociale
- Collectivités

Il est donc un entrepreneuriat économique, social et public. La réussite du projet de développement territorial nécessite de consolider les initiatives. La faible taille constatée des entreprises locales et la fragilité structurelle de ces dernières, incitent à mieux les accompagner dans leurs démarches de création, de développement et d'innovation. Des outils, des dispositifs, des acteurs de l'accompagnement existent et sont pour certains « disponibles » sur le territoire.

L'enjeu dans le cadre du programme LEADER est d'insister sur cette nécessité de bien préparer, gérer, innover pour réussir les projets économiques en organisant, coordonnant et en favorisant l'accès (donc la connaissance) à l'offre de services existantes.

En complément, dans une démarche d'innovation territoriale (et en particulier dans le volet coopération), des solutions doivent être testées sur le territoire en ce qui concerne plus particulièrement l'accompagnement, la mise en réseau des entreprises et le financement des projets économiques.

Objectif spécifique 3 - Rendre le territoire accueillant pour les actifs, les créateurs d'activités et d'emplois

Afin de faire émerger de nouveaux projets et de pérenniser ceux qui sont en cours, le territoire doit créer les conditions pour que les actifs, les travailleurs qualifiés, les créateurs et les entrepreneurs aient envie de s'installer sur le territoire et qu'ils souhaitent y rester.

Le développement touristique ou encore l'arrivée de nouveaux habitants depuis une vingtaine d'année illustrent l'attractivité du territoire. Cette attractivité doit être renforcée et orientée en direction d'un « public cible ». Pour cela, il est nécessaire de définir ce public cible (actifs, entrepreneurs, entreprises, associations, communes...) et de créer les conditions de cet accueil. L'objectif est ici d'attirer des actifs qualifiés susceptibles de porter des initiatives mais aussi de travailler pour pérenniser celles-ci.

Cela implique de développer des conditions qui contribuent à la qualité de vie sur le territoire et à l'accessibilité à une offre de services adaptée aux besoins de ces acteurs.

Les qualités de cet « environnement territorial » sont à connaître et surtout à faire connaître au sein même du territoire et également à l'extérieur du territoire.

Objectif spécifique 4 - Décloisonner les pratiques pour faciliter l'innovation

La multiplicité des initiatives publiques et privées n'est pas suffisante pour créer des synergies sur le territoire. La faible densité d'habitants et d'entreprises ne favorise pas ces synergies. L'enjeu pour le territoire, compte tenu de ses caractéristiques, est de provoquer des relations, des liens... parce que la mobilisation optimum des ressources locales (naturelles, culturelles, humaines) passe par la création de passerelles, de partages, de transferts et de savoir-faire. Ce décroisement s'entend dans toutes ses formes :

- Entre acteurs publics
- Entre acteurs privés, des secteurs à but lucratif et de l'économie sociale
- Entre acteurs publics et privés

Il se définit comme :

- La mise en œuvre de moyens mutualisés pour atteindre des objectifs partagés
- Le transfert de savoir-faire et de pratiques
- La définition et la mise en œuvre de projets mutualisés
- L'expérimentation de nouvelles formes de gouvernance visant à la convergence d'initiatives citoyennes et d'initiatives privées

Le programme LEADER vise à impulser cette mise en relation au profit des actions menées dans le cadre de sa programmation. Ce mouvement doit être initié, préparé et expérimenté afin de produire du résultat.

Justification des choix stratégiques

Ces quatre objectifs spécifiques s'inscrivent dans les quatre objectifs stratégiques prioritaires de la PAC :

- Favoriser l'émergence et l'accompagnement des projets de territoires ruraux : par nature, les programmes LEADER, de par leur animation locale, favorisent l'émergence et l'accompagnement des projets des territoires ruraux
- Cibler l'action publique sur des thématique porteuses d'avenir : la stratégie fait une place importante à la transition écologique et énergétique, qui est l'une des thématiques majeure de l'avenir
- Renforcer l'attractivité des zones rurales : L'un des objectifs opérationnels est de rendre le territoire accueillant pour les actifs, les créateurs d'activités et d'emplois
- Agir pour l'économie circulaire : le soutien de l'économie circulaire est pleinement visé par l'objectifs d'accompagner la transition écologique du tissu économique local.

Enfin, le décloisonnement des pratiques et la recherche systématique de relations entre les acteurs répond à un des principes fondamentaux du programme LEADER : le lien entre les acteurs. Ce lien est affiché comme un objectif et constitue également un moyen privilégié pour réussir le projet du territoire.

Il répond à la nécessité de renforcer les synergies au profit de l'ensemble de la dynamique territoriale.

A ce titre, le programme LEADER est conçu comme le levier permettant :

- De réussir la transition écologique et énergétique du territoire, qui ne peut être issue que d'efforts collectifs.
- De faciliter la relation entre les acteurs publics et privés au profit de la réussite des initiatives

De fait, la mise en réseau des acteurs sera recherchée de manière systématique :

- Comme moyen et méthode d'élaboration de projets et de mise en œuvre de la stratégie du LEADER.
- Comme critère de sélection de la majorité des projets

Le Comité de Programmation, soutenu en cela par la cellule LEADER, veillera à une bonne orientation des projets qui lui seront présentés. De manière concrète, il se référera aux fiches actions pour mobiliser les fonds FEADER à bon escient et en conséquence à mobiliser les autres mesures du FEADER et le FEDER. Les mesures et objectifs de ces programmes sont précisés dans chacune des fiches actions.

Enseignements tirés de la programmation 2014/2020

La mise en œuvre du programme LEADER sur la période 2014/2020 fut riche d'enseignement.

Tout d'abord, la forte orientation « Développement économique » de la stratégie fut très bien reçue sur le territoire mais le fort intérêt que suscitèrent, chez les membres du comité de programmation, les projets apparentés au développement d'offres de services montrèrent que cet aspect était insuffisamment traité.

Ensuite, l'orientation « valorisation des ressources locales » amena de nombreuses structures en création vers le programme LEADER et ce dernier s'apparenta de plus en plus à une aide à la création d'entreprises. Ces projets eurent tendance à toujours viser la rapidité ce qui n'est pas la caractéristique principale du programme LEADER. La présente stratégie vise à sortir de ce créneau, qui est d'ailleurs très bien couvert par les réseaux Initiative et Entreprendre.

Enfin, la dimension collective fut souvent difficile à définir. Bien qu'en cours de programmation, celle-ci fut plus exigeante (passant d'un projet recevant de lettres de soutien à un projet présentant une convention de partenariat), elle fut considérée pour de nombreux projets comme manquant d'ambition.

Les choix stratégiques décrits dans ce chapitre cherchent à augmenter l'exigence et la pertinence de ce futur LEADER 2023/2027.

Méthode d'actualisation de la stratégie et du plan de développement.

L'actualisation de la stratégie et du plan de développement se fera selon deux principes :

Un principe itératif d'amélioration continue : les travaux lors des Assemblées de Territoire serviront à affiner et ajuster chacune des fiches actions. Sous un angle « opérationnel » et de manière continue, elles proposeront des réajustements auprès du comité de programmation. Ce

travail de « remontée » sera réalisé en temps réel mais surtout une fois par an lors de la présentation du bilan évaluatif.

Un principe d'évaluation. L'évaluation intermédiaire sera un moment clef de la démarche de programmation car elle permettra (voir par ailleurs le chapitre sur l'évaluation) de réinterroger l'ensemble de la stratégie et du plan de développement au regard des résultats à mi-parcours. Le comité de Programmation sera responsable des choix d'actualisation de la stratégie et du plan de développement

Mise en œuvre de la coopération au service de la stratégie

Afin d'appuyer l'action collective au sein du programme LEADER, une part importante du plan d'action sera consacrée à la coopération.

Cette coopération pourra être de trois types :

- Partenariats locaux : avec des partenaires agissant tous à l'intérieur des frontières d'un même GAL
- Coopération Interterritoriale : le projet sera composé de partenaires agissant sur des territoires français
- Coopération transnationale : le projet sera composé de partenaires de plusieurs pays.

Ces différents types de coopération seront toutes englobées dans le même dispositif dans une volonté de simplification. Cette approche permet de renforcer l'aspect coopératif du LEADER dans son ensemble mais aussi d'affirmer une unité de démarches quelque soit le type de dossier. Philosophiquement, cela permet d'affirmer qu'une coopération avec un porteur d'un autre pays européen est de même nature qu'une coopération avec un porteur de la commune voisine. L'aspect européen du programme s'en voit renforcé.

La majeure partie des projets de coopération visés seront des projets de « partenariats locaux » ainsi que des « coopération interterritoriale » sur des territoires proches (Région SUD et Drôme). Cette approche repose sur le postulat que pour de nombreux porteurs de projets, la démarche de coopérer avec un autre porteur de projet du Sisteronais-Buëch est similaire avec la démarche de coopération avec un porteur de projet d'un autre GAL voisin ou de la même région. Par exemple, un porteur de projet de Serres a autant de chances de vouloir travailler avec un partenaire à Laragne-Montéglin (GAL Sisteronais-Buëch) qu'un partenaire de Veynes (GAL Gapençais). Il paraît donc plus efficace qu'un dispositif unique cadre cette démarche sans que les porteurs doivent jongler entre deux mesures différentes.

Par ailleurs, en tant que « Territoires de transition », le Sisteronais-Buëch est particulièrement bien situé pour envisager des dynamiques coopératives avec les nombreux territoires à proximité tels que le GAL Gapençais, le GAL Haute Provence Luberon, le GAL Provence Alpes, le GAL Ventoux, le GAL Serre Ponçon Ubaye Durance Alpes et Préalpes d'Azur et le GAL Drôme. Des pistes de coopérations seront évoquées dans chaque fiche-action mais d'une manière globale, de fortes proximités stratégiques existent avec les GAL Serre Ponçon Ubaye Durance Alpes et Préalpes d'Azur et Haute Provence Luberon. Un travail a déjà été amorcé avec les territoires candidats des Hautes Alpes et plusieurs thématiques telles que la mobilité, le logement ou l'alimentation (notamment dans le cadre des Projets Alimentaires Territoriaux) forment des axes de coopération potentiels. Un rapprochement avec le Grand Briançonnais sur la thématique de l'économie circulaire et de l'écologie industrielle territoriale a également été évoqué.

Les projets de partenariats locaux ont l'avantage de renforcer la structuration de réseaux locaux et d'augmenter le degré de coopération. Cette volonté de structuration vise également à préparer certains porteurs de projets ou réseaux de porteurs de projets à s'engager dans la recherche d'autres fonds européens. Cette démarche, déjà amorcée sur 2014/2022, donne déjà des résultats. Par exemple, le Collectif Espace Culturel (CEM*) à Serres qui s'est structuré avec le soutien du programme LEADER cherche désormais à répondre à d'autres dispositifs européens. Ainsi LEADER accompagne la montée en compétence et l'ambition des structures locales.

Une part plus restreinte des projets de coopération sera dédiée aux projets transnationaux ou interrégionaux (hors Région Sud et Drome). Ces projets sont les garants de l'ouverture du territoire à des pratiques différentes mais sont plus difficiles à mettre en œuvre. Ils demandent en effet un appui important du GAL dans la recherche de partenaires et dans la conception du projet.

Les résultats attendus de la stratégie

- Une baisse des émissions carbone du territoire
- Des économies de ressources (notamment énergie et eau)
- Une dynamique entrepreneuriale plus forte
- Des actions collectives et des investissements mutualisés permettent aux entreprises d'optimiser leurs projets (10 entreprises sont touchées chaque année par les projets LEADER)
- Des projets d'économie circulaire et d'écologie Industrielle territoriale se créent

- Les synergies créées entre les acteurs publics et privés renforcent la qualité des projets et favorisent la mise en œuvre et le maintien de services
- Des expérimentations permettent de tester de nouvelles solutions en termes de services (30 000 personnes sont touchées chaque année par un nouveau service)
- Les organisations maîtrisent mieux leur environnement (financier, ressources humaines, projet...), se projettent dans l'avenir et génèrent de nouvelles ressources
- Des actifs qualifiés s'installent sur le territoire et les entreprises ont moins de mal à recruter
- Le programme LEADER contribue directement à la création de 18 emplois sur la durée du programme, soit un peu plus de 2,5 emploi par an. Plusieurs emplois seront créés indirectement par les retombées des projets.

Stratégie de communication et d'animation du GAL Sisteronais-Buëch

Afin de mettre en œuvre cette stratégie, il est primordial de faire connaître le programme LEADER le plus largement possible. L'identification de ce besoin a été renforcée par les interventions ayant été faites par le public lors de la Soirée de l'Europe. Pour cette nouvelle programmation, le GAL devra donc se baser sur des méthodes éprouvées tout en se renouvelant.

Cette communication devra reposer sur deux objectifs :

- Communiquer sur le programme LEADER (public large)
- Communiquer sur les Appels à Propositions (ciblé porteurs de projets)

Le premier objectif, visant à communiquer sur le programme LEADER visera un public large. Ces actions de communication parleront largement du dispositif LEADER, des projets soutenus et par conséquent des actions de l'Union Européenne sur le territoire. Ces modalités de communication reposent sur la mise en valeur de réalisations concrètes. Par conséquent, elles bénéficient d'un engagement supérieur de la part de population qui permet d'améliorer l'impact de cette communication. Cet axe permettra de mettre en place un environnement propice à l'identification de nouveaux porteurs de projets.

Les outils mis en œuvre pour satisfaire à cet objectif seront :

- Des messages sur les réseaux sociaux valorisant les projets soutenus par LEADER.
- La Réalisation de vidéos sur les projets soutenus par LEADER.
- La Réalisation d'une exposition photo valorisant les projets sur le modèle des expositions réalisées en 2022 par le GAL Gapençais et le GAL Alpes et Préalpes d'Azur.

- Des pages dédiées dans la gazette Intercommunale « Interaction » (exemple p30 du numéro 7 : <https://fr.calameo.com/read/0056149092c248f18fb6a>)
- L'organisation de conférences de presse pour les temps de signature des conventions d'attribution de subvention.
- Les Assemblées de Territoire seront également des temps festifs à destination du grand public. Ces temps forts permettront de faire découvrir le programme et les projets bénéficiaires de multiples manières (pièce de théâtre, projections de films sur écran de cinéma, exposition photo, interview de porteurs de projets...)

Le second objectif ciblera les porteurs de projets potentiels pour leur faire connaître le dispositif, le calendrier d'Appel A Proposition mais aussi faciliter les rencontres propices à la création de nouveaux projets innovants et collectifs. L'expérience a pu démontrer lors de la programmation 2014/2022 qu'une communication de masse ne correspond pas à ces objectifs.

Les outils mis en œuvre pour satisfaire à cet objectif seront :

- L'organisation de cafés LEADER à destination de porteurs de projets potentiels
- L'organisation d'ateliers entre porteurs de projets à différents niveaux d'avancement. Chaque atelier portera sur une problématique liée au circuit du dossier LEADER. Dans la mesure du possible, ils seront suivis de temps informels propices aux échanges.
- L'Information par mail de tous les porteurs de projets potentiels identifiés
- Cette communication passera fortement par des têtes de réseaux identifiées par le GAL. Les membres du comité de programmation en font partie et font office d'ambassadeurs du programme LEADER. L'équipe technique cherchera en permanence à identifier de nouvelles têtes de réseaux pour pénétrer de nouveaux secteurs d'activités et géographiques.

Pour résumer, le premier axe reposera sur une communication large reposant sur les réalisations du programme et des programmes passés tandis que le second reposera sur un maillage important et un travail de réseau.

Le plan de développement

Fiche-action 1: Soutenir la transition écologique du tissu économique local

Fonds	FEADER
Mesure	77.05 - LEADER
GUSI	GAL Sisteronais-Buëch
Type d'interventions	Investissement Coopération
Objectifs prioritaires de la PAC visés	H1 - Favoriser l'émergence et l'accompagnement des projets des territoires ruraux H2 - Cibler l'action publique sur des thématiques d'avenir H4 - Renforcer l'attractivité des zones rurales E4 - Agir pour l'économie circulaire
Ligne directrice du SRADET visée	Renforcer et pérenniser l'attractivité du territoire régional
Objectifs « Gardons une COP d'avance » visés	<ul style="list-style-type: none"> • Une économie du futur : circulaire, sobre en matériaux • Participer à la nouvelle économie • Une région neutre en carbone • Une région autonome pour la gestion de ses déchets • Une ressource en eau maîtrisée et des milieux aquatiques préservés • Plan hydrogène et énergies du futur • Des infrastructures et services adaptés à l'intermodalité et à la mobilité durable
Objectifs stratégiques du GAL visés	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner les acteurs du territoire dans la transition écologique et énergétique • Améliorer la solidité du tissu économique local et la qualité des projets économiques • Décloisonner les pratiques pour faciliter l'innovation
Indicateurs de réalisation	Nombre d'entreprises touchées par les projets
Indicateurs de résultat et valeur(s)-cible	R.39 : Développement de l'économie rurale : nombre d'entreprises rurales hors exploitations agricoles recevant une aide ;
Impact attendu	Réduction effective de l'impact environnemental des entreprises touchées

Description :

A travers cette intervention, il s'agit de soutenir la transition écologique et énergétique du tissu économique du territoire. Cette transition repose en grande partie sur la recherche d'économie de ressources.

L'économie circulaire est une des approches qui permet cette économie de ressources. Elle consiste à produire des biens et des services de manière durable en limitant la consommation et

le gaspillage des ressources et la production des déchets. Il s'agit de passer d'une société du tout jetable à un modèle économique circulaire dans lequel les déchets peuvent être revaloriser en ressources transformées.

Ecosystème productif, l'écologie industrielle et territoriale est l'une des composantes territorialisées de l'économie circulaire et est par conséquent l'un des leviers de la transition écologique et énergétique. Elle est issue de deux champs scientifiques, l'écologie industrielle et l'écologie territoriale et est la traduction opérationnelle de ces deux approches théoriques, à l'échelle territoriale. Elle est la mise en commun volontaire de ressources par des acteurs économiques d'un territoire, en vue de les économiser ou d'en améliorer la productivité. Issue de la démarche « réduire, réutiliser et recycler » de l'économie circulaire et peut aller également vers des démarches d'éco-conception, d'économie de la fonctionnalité ou de développement volontaire de filières locales.

Ainsi, ces économies de ressources peuvent à la fois porter sur des économies de ressources « consommables » (eau, énergie...), au développement du recyclage, de la mutualisation d'investissement et de compétences. Il existe donc de multiples méthodes pour économiser des ressources par la coopération inter-entreprises et certaines sont encore à inventer.

Ces économies permettent d'améliorer la résilience face au changement climatique des entreprises et du territoire tout en augmentant leur contribution à l'atténuation de celui-ci. Elles permettent également de libérer des capacités financières des entreprises, soit en réduisant le montant de leurs investissements par la mutualisation, soit en diminuant leurs dépenses futures par l'élaboration de nouvelles manières d'utiliser les ressources.

Objectifs opérationnels :

- Diminuer la consommation des ressources sur le territoire, y compris par l'optimisation de celle-ci
- Diminuer l'impact environnemental des structures locales
- Développer l'économie circulaire sur le territoire
- Encourager l'innovation en faveur de la transition écologique

Nature des opérations éligibles :

- Mise en œuvre d'une dynamique territoriale innovante permettant d'accompagner le tissu économique local dans la transition écologique et énergétique
- Recherche, développement et expérimentation de solutions innovantes permettant de diminuer l'impact environnemental, la consommation de ressources et d'augmenter la résilience environnementale d'une activité économique
- Mutualisation de matériel ou de compétences entre plusieurs acteurs économiques

Exemples de projets :

- Animation d'une démarche d'émergence de l'Ecologie Industrielle Territoriale
- Création et animation d'un lieu ressource pour plusieurs acteurs d'une même filière
- R&D partagé entre plusieurs structures pour diminuer leur consommation d'une ressource
- Achat mutualisé d'une unité de recyclage d'emballages et étude du modèle économique
- Création d'une ressourcerie dédiée aux matériaux

Nature de dépenses éligibles :

Les dépenses de structures du bénéficiaire :

- Les frais salariaux directement liés à l'opération (salaires chargés dont primes et avantages hors intéressement);
- Coûts indirects sur la base d'un forfait de 20% des frais de personnel directs éligibles (utilisation des coûts simplifiés) ;

Les dépenses faisant l'objet d'une facturation, liées exclusivement à l'opération

- Prestation de services
- Achat et location de matériel nécessaire à la réalisation de l'opération
- Aménagement de véhicule et véhicule dédiés et essentiels à l'opération
- Travaux de second œuvre réalisés par un artisan labellisé RGE (ou autre label qualitatif), représentant 50% maximum du total de dépenses éligibles
- Aménagement extérieur et signalétique représentant 50% maximum du total de dépenses éligibles
- Les dépenses suivantes sont éligibles sous conditions que le lien direct avec l'opération soit démontré et faisant l'objet d'une facturation: conseil juridique, expertise technique ou financière, expertise comptable.

Nature de dépenses inéligibles :

- Frais de déplacements (hors voyage d'étude)
- Travaux de gros œuvre
- Achat de bâti
- Achat de foncier
- Matériel d'occasion non reconditionné (selon la définition du décret n° 2022-190 du 17 février 2022 relatif aux conditions d'utilisation des termes « reconditionné » et « produit reconditionné »)

Bénéficiaires éligibles :

- Entreprises dont coopératives (SCOP, SCIC) (hors micro entreprises)
- Agriculteurs

- Associations loi 1901
- Communes et EPCI
- Syndicats mixtes
- Chambres consulaires
- Etablissements publics
- Groupement d'Intérêt Public
- Groupement d'intérêt privé
- Entreprises publiques locales

Montant et taux d'aide public

Seuil minimum de dépenses éligibles : 10 000 €

Plafond maximum de dépenses éligibles : 100 000 €

Plafond maximum de dépenses éligibles pour un projet de coopération (par partenaire) : 70 000 €

Taux maximum d'aide publique : 80%

La région, en tant que chef de file du développement économique, est le principal financeur visé par cette fiche. Les fonds « Une Cop d'avance » sont également visés au vu de la thématique de cette fiche.

Les EPCI pourront également intervenir ponctuellement en fonction de leur champ de compétences.

Les opérations pouvant relever du champ d'intervention du FEDER ou d'autres mesures du FEADER ne pourront être retenues dans le cadre du présent dispositif LEADER.

Caractère collectif / partenarial du projet

Le projet doit pouvoir se rattacher à une démarche collective et/ou intercommunale. Cela doit être justifié par :

- Soit le projet est porté par plusieurs bénéficiaires ou par un groupement d'acteurs économiques :

Fourniture d'un document faisant apparaître la décision du conseil communautaire ou d'administration, conseil syndical, du chef d'entreprise et inscrivant la structure comme partenaire du projet. Les bénéficiaires devront être dotés d'une personnalité juridique, liés par une convention fixant les modalités du partenariat et représentés par une entité « chef de file » qui participe directement au projet. Tous les partenaires devront être éligibles au sens de la rubrique « bénéficiaires éligibles » de cette fiche action.

- Soit le projet est à dimension intercommunale

Fourniture d'une note argumentaire justifiant le rayonnement intercommunal de l'opération, précisant notamment les communes concernées et la répartition géographique des usagers/publics visés

Caractère innovant du projet

L'innovation étant un point clef du programme LEADER, il constituera un point majeur de la sélection des dossiers. Par conséquent, des points de sélection seront attribués aux projets présentant une forme d'innovation parmi la liste ci-dessous :

- Innovation de produit, de service ou d'usage
- Innovation de procédé
- Innovation d'organisation ou de gouvernance
- Innovation de communication
- Innovation de marketing

Le caractère innovant d'une opération sera apprécié au vu de l'existant sur le territoire.

Indicateurs de résultats :

(R.39) **Développement de l'économie rurale** : le GAL estime que le nombre d'entreprises rurales hors exploitations agricoles recevant une aide est plus pertinent pour évaluer l'impact de cette fiche-action.

Plan de financement :

Cette fiche-action représentera 50% du volume financier du plan de développement du GAL Sisteronais-Buëch.

Fiche-action 1 : Soutien à la transition écologique du tissu économique local		
Montant de FEADER alloué	37,5% de l'enveloppe FEADER du GAL	
Investissements :	80% du montant alloué à la fiche	Indicateur R.39
Coopération :	20% du montant alloué à la fiche	Indicateur R.39

Fiche-action 2 : Donner envie de bien vivre sur le territoire du GAL Sisteronais-Buëch

Fonds	FEADER
Mesure	77.05 - LEADER
GUSI	GAL Sisteronais-Buëch
Type d'interventions	Coopération
Objectifs prioritaires de la PAC visés	H1 - Favoriser l'émergence et l'accompagnement des projets des territoires ruraux H2 - Cibler l'action publique sur des thématiques d'avenir H4 - Renforcer l'attractivité des zones rurales
Ligne directrice du SRADET visée	Renforcer et pérenniser l'attractivité du territoire régional Conjuguer égalité et diversité pour des territoires solidaires et accueillants
Objectifs « Gardons une COP d'avance » visés	<ul style="list-style-type: none"> • Des infrastructures et services adaptés à l'intermodalité et à la mobilité durable • Le Sud à Vélo • Objectif « santé pour tous » • Une agriculture saine, durable et locale • Une biodiversité protégée et valorisée • Une région neutre en carbone • Participer à la nouvelle économie • Une région neutre en carbone • Affirmer le leadership régional • Former et orienter
Objectifs stratégiques du GAL visés	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner les acteurs du territoire dans la transition écologique et énergétique • Rendre le territoire accueillant pour les actifs, les créateurs d'activités et d'emplois • Décloisonner les pratiques pour faciliter l'innovation
Indicateurs de réalisation	Nombre de personnes touchées Nombre de porteurs de projets (membres de convention de chef de file compris)
Indicateurs de résultat et valeur(s)-cible	R.41 : Développer les services et infrastructures : part de la population rurale bénéficiant d'un meilleur accès aux services et aux infrastructures grâce au soutien de la PAC
Impact attendu	Amélioration de la qualité de vie et de l'image du territoire

Description :

Afin de renforcer l'attractivité du territoire, ce dernier doit développer une culture du « mieux vivre ». Au vu de la diversité des besoins, une approche transversale de la qualité de vie doit être adoptée afin de ne pas se limiter à l'un de ces aspects et pouvoir accompagner l'innovation en matière de services. Cette stratégie vise à positionner le Sisteronais-Buëch en tant que territoire exemplaire du « mieux vivre » dont les initiatives lui permettront de rayonner dans toute l'Europe.

Il n'est pas possible de définir une stratégie d'attractivité sans définir un public-cible. Afin de pallier les difficultés de recrutement de personnel qualifié, d'attirer des porteurs de projet et de maintenir des écoles, le public cible sera les actifs qualifiés et leur famille. Afin de rayonner, le territoire doit également se reposer sur des initiatives fortes qui marqueront les esprits et le positionneront comme un territoire où il fait bon vivre.

Ce positionnement vise à faire apparaître des projets exemplaires et innovants qui visent à satisfaire des besoins indispensables tels que la santé ou la mobilité mais aussi à soutenir des projets apportant la petite étincelle qui fait de ce territoire un territoire unique.

Il est difficile d'intervenir sur la qualité de vie sans financer de grosses infrastructures, de véhicules ou le fonctionnement pérenne de services. C'est pour cela que la présente fiche-action visera à mettre en place les conditions de l'émergence de nouveaux services et l'expérimentation de ceux-ci. Elle permettra également de mettre en œuvre des opérations de sensibilisation et d'animation qui pourront accompagner un changement de pratique.

Afin de renforcer la pérennité des démarches soutenues, l'objectif sera également de faire travailler ensemble différents acteurs œuvrant à la qualité de vie du territoire. En effet, même si un projet s'arrête, les habitudes de travail et les partenariats pourront perdurer et avoir des impacts positifs sur la durée.

C'est pour encourager de nouveaux partenariats, l'émergence des chefs de file thématiques et pour soutenir des réponses innovantes et multisectorielles aux besoins des acteurs du territoire que cette fiche sera consacrée uniquement à la coopération (y compris infraGAL).

Objectifs opérationnels :

- Développer et expérimenter de nouveaux services
- Créer les conditions pour attirer des actifs et leur famille
- Renforcer les synergies entre les acteurs contribuant au « bien vivre » sur le territoire

Nature des opérations éligibles :

- Mise en œuvre d'une dynamique collective visant à développer la qualité de vie et les conditions de vie
- Conception et expérimentation d'un nouveau service
- Opération d'animation ou de sensibilisation visant à améliorer la qualité de vie et les conditions de vie

Exemples de projets :

- Mise en place d'un plan de développement inter-entreprises
- Création d'un tiers lieu
- Plan d'action visant à promouvoir l'alimentation locale de qualité

Nature de dépenses éligibles :

Les dépenses de structures du bénéficiaire :

- Les frais salariaux directement liés à l'opération (salaires chargés dont primes et avantages hors intéressement);
- Coûts indirects sur la base d'un forfait de 20% des frais de personnel directs éligibles (utilisation des coûts simplifiés) ;

Les dépenses faisant l'objet d'une facturation, liées exclusivement à l'opération

- Prestation de services
- Achat et location de matériel nécessaire à la réalisation de l'opération
- Aménagement de véhicule et véhicule dédiés et essentiels à l'opération
- Travaux de second œuvre réalisés par un artisan labellisé RGE (ou autre label qualitatif), représentant 50% maximum du total de dépenses éligibles
- Aménagement extérieur et signalétique représentant 50% maximum du total de dépenses éligibles
- Les dépenses suivantes sont éligibles sous conditions que le lien direct avec l'opération soit démontré et faisant l'objet d'une facturation: conseil juridique, expertise technique ou financière, expertise comptable.

Nature de dépenses inéligibles :

- Frais de déplacements (hors voyage d'étude)
- Travaux de gros œuvre
- Achat de bâti
- Achat de foncier
- Matériel d'occasion non reconditionné (selon la définition du décret n° 2022-190 du 17 février 2022 relatif aux conditions d'utilisation des termes « reconditionné » et « produit reconditionné »)

Bénéficiaires éligibles :

- Entreprises dont coopératives (SCOP, SCIC) (hors micro entreprises)
- Agriculteurs
- Associations loi 1901
- Communes et EPCI
- Syndicats mixtes
- Chambres consulaires
- Etablissements publics
- Groupement d'Intérêt Public
- Groupement d'intérêt privé

- Entreprises publiques locales

Montant et taux d'aide public

Seuil minimum de dépenses éligibles : 10 000 €

Plafond maximum de dépenses éligibles : 100 000 €

Plafond maximum de dépenses éligibles pour un projet de coopération (par partenaire) : 70 000 €

Taux maximum d'aide publique : 80%

Les départements et la région sont des financeurs potentiels de cette fiche.

Les EPCI pourront également intervenir ponctuellement en fonction de leur champ de compétences.

Les opérations pouvant relever du champ d'intervention du FEDER ou d'autres mesures du FEADER ne pourront être retenues dans le cadre du présent dispositif LEADER.

Pour être éligibles, les opérations devront traiter, a minima, l'une des thématiques suivantes :

- L'alimentation
- La mobilité
- La santé
- Lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale
- Lutte contre les discriminations
- La culture et les patrimoines
- Le logement
- Les services de proximité
- La petite enfance
- La participation citoyenne
- La vie locale et le lien social
- Les seniors et l'intergénérationnel
- La biodiversité et les paysages

Caractère collectif / partenarial du projet

Le projet doit pouvoir se rattacher à une démarche collective et/ou intercommunale. Cela doit être justifié par :

- Soit le projet est porté par plusieurs bénéficiaires ou par un groupement d'acteurs économiques :

Fourniture d'un document faisant apparaître la décision du conseil communautaire ou d'administration, conseil syndical, du chef d'entreprise et inscrivant la structure comme

partenaire du projet. Les bénéficiaires devront être dotés d'une personnalité juridique, liés par une convention fixant les modalités du partenariat et représentés par une entité « chef de file » qui participe directement au projet. Tous les partenaires devront être éligibles au sens de la rubrique « bénéficiaires éligibles » de cette fiche action.

- Soit le projet est à dimension intercommunale

Fourniture d'une note argumentaire justifiant le rayonnement intercommunal de l'opération, précisant notamment les communes concernées et la répartition géographique des usagers/publics visés

Caractère innovant du projet

L'innovation étant un point clef du programme LEADER, il constituera un point majeur de la sélection des dossiers. Par conséquent, des points de sélection seront attribués aux projets présentant une forme d'innovation parmi la liste ci-dessous :

- Innovation de produit, de service ou d'usage
- Innovation de procédé
- Innovation d'organisation ou de gouvernance
- Innovation de communication
- Innovation de marketing

Le caractère innovant d'une opération sera apprécié au vu de l'existant sur le territoire.

Indicateurs de résultats :

R.41 : Développer les services et infrastructures : part de la population rurale bénéficiant d'un meilleur accès aux services et aux infrastructures grâce au soutien de la PAC

Plan de financement :

Cette fiche-action représentera 50% du volume financier du plan de développement du GAL Sisteronais-Buëch.

Fiche-action 2 : Développer le « Mieux vivre » sur le territoire et renforcer les acteurs qui le portent		
Montant de FEADER alloué	37,5% de l'enveloppe FEADER du GAL	
Investissements	20% du montant alloué à la fiche	Indicateur R.39
Coopération :	80% du montant alloué à la fiche	Indicateur R.39

Plan de financement de la stratégie

Afin de mettre en œuvre sa stratégie, le GAL Sisteronais-Buëch sollicite une enveloppe de 1,8 millions d'euros de FEADER.

Ce montant a été calculé sur une extrapolation de la consommation du FEADER sur 2014/2020. D'une part, un ratio de FEADER par an a été calculé sur la base des 8 années de mise en œuvre concrète du programme. D'autre part, et afin de mieux mettre en évidence l'impact du programme sur le territoire, le même calcul a été effectué sur la base de l'aide publique distribuée (FEADER+CPN). Pour 2023/2027, les montants annuels de FEADER et d'aide publique ont été multipliés par le nombre d'année prévues de mise en œuvre du programme (5).

Ces projections prennent en compte un taux de cofinancement de 60/40 sur 2014/2022 et de 80/20 sur 2023/2027.

	FEADER	Aide publique
2014/2022 - Programme	2 825 034,31 €	4 708 390,52 €
2014/2022 - Par an	353 129,29 €	588 548,82 €
Extrapolation 2023/2027 – Programme	1 765 646,44 €	2 942 744,07 €

Avec un taux de CPN de 20%, le GAL aurait besoin d'une enveloppe de 2 354 195,26 € de FEADER pour obtenir une aide publique de 2 942 744,07 €.

Dans un contexte de réduction d'enveloppe de FEADER, le Sisteronais-Buëch souhaite avoir une approche ambitieuse et réaliste. Par conséquent, nous faisons le choix de solliciter une enveloppe de 1 800 000 € de FEADER. La transition écologique étant au cœur de la stratégie « Territoires de transitions » nous fait viser un « top-up » régional « Gardons une COP d'avance » pour couvrir la totalité des besoins. Le travail avec les autres cofinanceurs nous permettra également de tenir cette ambition.

Quel que soit le montant de FEADER obtenu, nous le répartirons selon les modalités suivantes :

	%	€ (indicatif et espéré)
Maquette totale demandée	100	1 800 000
Plan de développement	75	1 350 000
<i>Fiche-action 1</i>	<i>37,5</i>	<i>675 000</i>
<i>Fiche-action 2</i>	<i>37,5</i>	<i>675 000</i>
Fonctionnement du GAL	25	450 000

Chacune des sous-mesures sera payée selon le profil de paiement suivant :

Fiche-action 1						
Paiements effectués par an						
Pourcentage de paiement par an						
2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
5%	10%	15%	23%	21%	18%	8%
33 750 €	67 500 €	101 250 €	155 250 €	141 750 €	121 500 €	54 000 €
Profil de paiement cumulé						
5%	15%	30%	53%	74%	92%	100%
33 750 €	101 250 €	202 500 €	357 750 €	499 500 €	621 000 €	675 000 €

Fiche-action 2						
Paiements effectués par an						
Pourcentage de paiement par an						
2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
5%	10%	15%	23%	21%	18%	8%
33 750 €	67 500 €	101 250 €	155 250 €	141 750 €	121 500 €	54 000 €
Profil de paiement cumulé						
5%	15%	30%	53%	74%	92%	100%
33 750 €	101 250 €	202 500 €	357 750 €	499 500 €	621 000 €	675 000 €

Hors cas spéciaux, les financements LEADER seront constitués de 80% de FEADER pour 20 % de Contreparties Publiques Nationales (CPN).

Les Régions, Départements et Etablissements Publics de Coopération Intercommunaux constitueront la majeure partie de ces CPN.

Les cas spéciaux précités correspondent à différents cas de « Top-Up », c'est-à-dire de cas où les CPN constituent plus de 20% de la subvention LEADER et diminuent par conséquent la part de FEADER. A titre d'exemple, la sous-mesure de fonctionnement du GAL pourra être concernée par un top-up régional tout comme les projets répondant aux objectifs du plan climat de la Région SUD Provence Alpes Côte d'Azur « Gardons une COP d'avance ». Au vu que nous proposons une stratégie ambitieuse en termes de transition écologique et énergétique, nous espérons qu'au moins la moitié de l'enveloppe FEADER attribuée dans le cadre du plan de développement connaîtra un « top-up » « Gardons une COP d'avance ».

La maquette prévisionnelle 19.4

Le chiffrage prévisionnel pour l'animation/gestion, communication et évaluation du dispositif est le suivant :

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total
Salaires	42500,00	85000,00	85000,00	85000,00	85000,00	85000,00	42500,00	510000,00
coûts indirects (20%)	8500,00	17000,00	17000,00	17000,00	17000,00	17000,00	8500,00	102000,00
Réception	1100,00	2200,00	2200,00	2200,00	2200,00	2200,00	1100,00	13200,00
Evaluation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30000,00	0,00	30000,00
Communication	2000,00	4000,00	4000,00	4000,00	4000,00	4000,00	2000,00	24000,00
TOTAL	54100,00	108200,00	108200,00	108200,00	108200,00	138200,00	54100,00	679200,00

Ce calcul se base sur une équipe technique de 2 ETP pour la période du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2029, des coûts indirects à 20%, ainsi que les dépenses de prestations, communication et évaluation de la période.

Au regard de ce chiffrage, la part de FEADER de 450 000 € fléchée sur cette enveloppe associée à la procédure 80/20 ne permettront pas de générer une aide publique suffisante pour couvrir l'intégralité de ces besoins. En effet, cela va représenter 562 500 € d'aides publiques. Aussi, le GAL fera appel à du Top Up pour un montant estimatif de 116 700 € pour la période. Si l'enveloppe attribué au territoire est inférieure au montant demandé alors la part de Top Up pour couvrir ces besoins devra augmenter en conséquence.

Articulation avec les autres financeurs et dispositifs de financement.

Les principaux co-financeurs

Afin d'assurer la part de Cofinancements Publics Nationaux (CPN) nécessaire à la mise en œuvre du programme LEADER sur le territoire, le GAL s'appuiera sur plusieurs partenaires financiers.

A l'instar de la programmation 2014/2022 et de la forte orientation économique de la présente stratégie, la Région SUD est ciblée comme l'un des cofinanceurs principaux de la programmation 2023/2027.

Bien que fortement engagé dans d'autres territoires, le département des Alpes de Haute Provence n'à (à l'heure de l'écriture de ce dossier) cofinancé aucun projet LEADER 2014/2022 dans le Sisteronais-Buëch. Cet état de fait s'explique principalement par l'orientation fortement économique de la stratégie du territoire. L'apparition d'un axe d'intervention plus « social » facilitera l'intervention du département des Alpes de Haute Provence sur 2023/2027.

Le département des Hautes Alpes a cofinancé un projet LEADER du territoire sur 2014/2022. Contrairement aux Alpes de Haute Provence, cela s'explique par une inadéquation entre le LEADER et les dispositifs du département des Hautes Alpes. Plusieurs rencontres et échanges ont mis en lumière la volonté de ce département de prendre place au sein du dispositif LEADER 23/27. Pour bénéficier d'un cofinancement du département des Hautes Alpes, les projets devront s'inscrire dans les dispositifs de subvention de cette collectivité (notamment l'enveloppe cantonale d'investissement, l'enveloppe « Vie Associative » et les enveloppes thématiques). Les associations et collectivités territoriales seront les porteurs de projets principalement visés par ce cofinancement.

Les Etablissements Publics de Coopération intercommunale pourront également être des cofinanceurs ponctuels sur des opérations stratégiques mais ne pourront que rarement être le cofinancier unique d'un projet.

La stratégie « Territoires de transitions » de la présente stratégie LEADER souhaite s'inscrire pleinement dans la stratégie régionale « Gardons une COP d'avance ». Par conséquent, un top-up régional sera demandé pour chaque opération pouvant s'y inscrire.

Une veille permanente sera mise en œuvre pour découvrir, envisager et rencontrer de nouveaux cofinanceurs potentiels.

Lignes de partages et synergies

Le fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) intervient dans le cadre de la politique de développement rural. Il s'agit du second pilier de la politique agricole commune (PAC). Il contribue au développement des territoires ruraux et d'un secteur agricole plus équilibré, plus respectueux du climat, plus résilient face au changement climatique, plus compétitif et plus innovant. Le programme LEADER fait partie intégrante du FEADER. Ainsi, les opérations pouvant relever d'autres mesures FEADER que LEADER ne pourront être retenues dans le cadre du présent dispositif LEADER.

Le FEDER Rural vise à renforcer les fonctions de centralité des communes éligibles (considérées comme des centralités locales de proximité par le SRADDET) et de développer leur attractivité résidentielle. Sur le territoire, 5 communes sont concernées : Peipin, La Motte-du-Caire, Sisteron, Lagne-Montéglin et Serres. Le montant plancher des opérations éligibles au FEDER rural (300 000 €) établit de fait une ligne de partage claire avec le dispositif LEADER. Cependant, des synergies peuvent se mettre en place entre ces deux mesures. Par exemple, une commune

pourrait faire un dossier FEDER rural pour construire un tiers lieu et une association pourrait monter un dossier LEADER pour l'équipement et l'animation de ce tiers lieu.

Le programme Espace Valléen vise une meilleure prise en compte des spécificités montagnardes. Le territoire du GAL a la particularité d'être couverts par deux Espaces Valléens : Le Sisteronais-Buëch dont le périmètre correspond en tout point à celui de la présente candidature et dont la stratégie repose sur trois axes :

- Découvrir et faire découvrir la nature
- Un patrimoine culturel source d'écodéveloppement
- Renforcer la structuration de la destination

Il bénéficie également de l'Espace Valléen des Baronnies Provençales sur la quasi-totalité des communes des Hautes-Alpes. La stratégie de cet Espace Valléen se décompose de la manière suivante :

- « Les Baronnies provençales entre émerveillement et apaisement » - Promouvoir un tourisme équilibré entre valorisation des ressources naturelles et préservation de la qualité environnementale des Baronnies provençales.
- « Les Baronnies provençales en mouvement » - Valoriser, qualifier et développer une offre touristique durable fondée sur les atouts distinctifs du massif des Baronnies provençales

De manière générale, ces deux Espaces Valléens témoignent d'une approche touristique et environnementale importante. Les projets les plus structurants correspondant à ces approches seront fléchés vers ces dispositifs tandis que des projets à plus petite échelle, reposant sur des expérimentations locales seront fléchés vers le LEADER.

La Région SUD dispose de plusieurs cadres d'interventions et dispositifs dédiés au secteur économique. On peut notamment citer le dispositif CEDRE et le cadre d'intervention Ecologie Industrielle et territoriale et le cadre d'intervention Zéro rideau fermé. Les projets correspondant aux dispositifs régionaux seront fléchés en priorité vers ces dispositifs. Cependant, LEADER permettra de soutenir des actions complémentaires à ces dispositifs, des dépenses qui n'y sont pas éligibles et pourra favoriser l'émergence de projets avant que les dispositifs régionaux généralistes prennent le relais.

Annexes

Annexe I : Liste des Communes du GAL

Commune	Population	EPCI	Département	Code INSEE
Aubignosc	605	CCJLVD	04	04013
Authon	63	CCSB	04	04016
Bayons	189	CCSB	04	04023
Bellaiffaire	136	CCSB	04	04026
Bevons	252	CCJLVD	04	04027
Le Caire	73	CCSB	04	04037
Châteaufort	27	CCSB	04	04050
Châteauneuf-Miravail	72	CCJLVD	04	04051
Châteauneuf-Val-Saint-Donat	492	CCJLVD	04	04053
Clamensane	176	CCSB	04	04057
Curel	52	CCJLVD	04	04067
Entrepierres	372	CCSB	04	04075
Faucon-du-Caire	59	CCSB	04	04085
Gigors	62	CCSB	04	04093
Melve	123	CCSB	04	04118
Mison	1 121	CCSB	04	04123
Montfort	322	CCJLVD	04	04127
La Motte-du-Caire	553	CCSB	04	04134
Nibles	42	CCSB	04	04137
Noyers-sur-Jabron	523	CCJLVD	04	04139
Les Omergues	127	CCJLVD	04	04140
Peipin	1 448	CCJLVD	04	04145
Saint-Geniez	105	CCSB	04	04179
Saint-Vincent-sur-Jabron	177	CCJLVD	04	04199
Salignac	640	CCJLVD	04	04200
Sigoyer	103	CCSB	04	04207
Sisteron	7 595	CCSB	04	04209
Sourribes	178	CCJLVD	04	04211
Thèze	234	CCSB	04	04216
Turriers	335	CCSB	04	04222
Valavoire	39	CCSB	04	04228
Valbelle	252	CCJLVD	04	04229
Valernes	245	CCSB	04	04231
Vaumeilh	268	CCSB	04	04233
Barret-sur-Méouge	180	CCSB	05	05014
La Bâtie-Montsaléon	256	CCSB	05	05016
Le Bersac	142	CCSB	05	05021
Valdoule	220	CCSB	05	05024
Chanousse	40	CCSB	05	05033
Éourres	125	CCSB	05	05047
L'Épine	203	CCSB	05	05048
Étoile-Saint-Cyrice	29	CCSB	05	05051
Garde-Colombe	520	CCSB	05	05053
Laragne-Montéglin	3 543	CCSB	05	05070
Lazer	342	CCSB	05	05073
Méreuil	86	CCSB	05	05076

Monétier-Allemont	284	CCSB	05	05078
Montclus	52	CCSB	05	05081
Montjay	104	CCSB	05	05086
Montrond	84	CCSB	05	05089
Moydans	41	CCSB	05	05091
Nossage-et-Bénévent	15	CCSB	05	05094
Orpierre	356	CCSB	05	05097
La Pierre	93	CCSB	05	05102
Le Poët	777	CCSB	05	05103
Ribeyret	114	CCSB	05	05117
Val Buëch-Méouge	1 340	CCSB	05	05118
Rosans	469	CCSB	05	05126
Saint-André-de-Rosans	152	CCSB	05	05129
Sainte-Colombe	51	CCSB	05	05135
Saint-Pierre-Avez	30	CCSB	05	05155
Saléon	87	CCSB	05	05159
Salérans	85	CCSB	05	05160
Savournon	252	CCSB	05	05165
Serres	1 285	CCSB	05	05166
Sigottier	87	CCSB	05	05167
Sorbiers	35	CCSB	05	05169
Trescléoux	310	CCSB	05	05172
Upaix	457	CCSB	05	05173
Ventavon	584	CCSB	05	05178
Laborel	98	CCSB	26	26153
Lachau	240	CCSB	26	26154
Montfroc	75	CCJLVD	26	26200
Villebois-les-Pins	15	CCSB	26	26374

Annexe II : Etapes de concertation

Atelier Circuito « Accompagner le développement d'un modèle d'économie circulaire dans le système économique transfrontalier »

Date : 17/12/2021

Lieu : Sisteron

Public : Entreprises et écosystème économique

Organisateur : CCI 04

Thématiques : Economie circulaire, Ecologie Industrielle Territoriale

Réunion de restitution de l'étude Shop'In

Date : 24/01/2022

Lieu : Laragne - Montéglin

Public : Commerçant

Nombre de participants :

Organisateur : CCSB

Thématiques : Commerces / Centres-bourgs

Réunion de restitution de l'étude Shop'In

Date : 27/01/2022

Lieu : Serres

Public : Commerçants

Nombre de participants :

Organisateur : CCSB

Thématiques : Commerces / Centres-bourgs

Entretiens avec des acteurs du tourisme du Sisteronais-Buëch

Date : Du 24/03/2021 au 12/04/2021

Lieu : Sisteronais-Buëch

Public : Acteurs du tourisme

Organisateur : OTI Sisteron-Buëch / CCSB

Thématiques : Tourisme

Tables rondes du SCOT « Conversations de Territoire »

Date : 29/04/2022

Lieu : Mison

Public : Large

Organisateur : CCSB

Thématiques : Agriculture / Associatif / Centres-bourgs / Commerces / Emploi / Environnement / Habitat / Mobilité / Services / Tourisme

Atelier Circuito : Convention d'affaires Synergies d'entreprises – Economie Circulaire

Date : 17/05/2022

Lieu : Ventavon

Public : Entreprises et écosystème économique

Organisateur : CCI 04

Thématiques : Economie circulaire, Ecologie Industrielle Territoriale

Elaboration de la feuille de route 2022-2024 du PNR des Baronnies Provençales : Forum des partenaires

Date : 07/06/2022

Lieu : PNR des Baronnies Provençales

Public : Partenaires du PNR des Baronnies Provençales

Organisateur : PNR des Baronnies Provençales

Thématiques : aménagement / paysage / urbanisme / patrimoine

**Elaboration de la feuille de route 2022-2024
du PNR des Baronnies Provençales : Forum
des partenaires**

Date : 15/06/2022

Lieu : PNR des Baronnies Provençales

Public : Partenaires du PNR des Baronnies
Provençales

Organisateur : PNR des Baronnies
Provençales

Thématiques : Numérique et santé

Forum de l'alimentation

Date : 17/06/2022

Lieu : Rosans

Public : Acteurs de l'alimentation

Organisateur : PNR des Baronnies
Provençales

Thématiques : Alimentation et agriculture

**Elaboration de la feuille de route 2022-2024
du PNR des Baronnies Provençales : Forum
des partenaires**

Date : 21/06/2022

Lieu : PNR des Baronnies Provençales

Public : Partenaires du PNR des Baronnies
Provençales

Organisateur : PNR des Baronnies
Provençales

Thématiques : Agriculture et tourisme

**Elaboration de la feuille de route 2022-2024
du PNR des Baronnies Provençales : Forum
des partenaires**

Date : 29/06/2022

Lieu : PNR des Baronnies Provençales

Public : Partenaires du PNR des Baronnies
Provençales

Organisateur : PNR des Baronnies
Provençales

Thématiques : Valorisation des ressources
naturelles

Forum de l'alimentation

Date : 30/06/2022

Lieu : Garde-Colonne

Public : Acteurs de l'alimentation

Organisateur : PNR des Baronnies
Provençales

Thématiques : Alimentation et agriculture

**Ateliers Candidature LEADER 2023/2027 :
« Mieux vivre sur le territoire »**

Date : 25/07/2022

Lieu : Garde-Colombe

Public : Large

Organisateur : CCSB et CCJLVD

Thématiques : Alimentation / Centres-
bourgs / Mobilité / Santé

**Ateliers Ecologie Industrielle Territoriale :
« Concrétiser les synergies »**

Date : 30/08/2022

Lieu : Laragne-Montéglin

Public : Entreprises

Organisateur : CCI 04

Thématiques : Economie circulaire,
Ecologie Industrielle Territoriale

**Ateliers Candidature LEADER 2023/2027 :
« Développement économique »**

Date : 02/09/2022

Lieu : Aubignosc

Public : Acteurs du développement
économique

Organisateur : CCSB et CCJLVD

Thématiques : Attractivité, compétences, innovation, transition écologique, économie circulaire, économie verte

Questionnaire (physique) auprès des habitants : quel territoire a horizon 2030

Date : Du 06/10/2022 au 10/10/2022
(Foire expo de Sisteron)

Lieu : Sisteron

Public : Large

Organisateur : CCSB et CCJLVD

Soirée de l'Europe, quelle stratégie LEADER pour le territoire ?

Date : 26/11/2022

Lieu : Cinéma-Théâtre de Laragne-Montéglin

Public : Large

Organisateur : CCSB et CCJLVD

Annexe III : Liste non exhaustive des personnes ayant participé aux consultations ayant permis d'élaborer cette stratégie

Nom	Rôle	Structure
AMAR Franck	Habitant du territoire	
ANTOINE Philippe	Syndicaliste	CGT
AUFFRET Amélie	Chargée de mission économie circulaire	CCSB
AUBERT Samuel	Entrepreneur	CAE Mosaïque
AUCOMTE Matthieu	Chargé de communication / Habitant CCJLVD	CCSB
AVINENS René	Président / Maire	CCJLVD / Commune d'Aubignosc
BAGGIONI Vincent	Chargé de développement	Energies Partagées
BELLIER Bénédicte	Médecin et membre du CA du CPTS	CPTS Buëch Devoluy
BENSEGHIR Guillaume	Président	SIVU du Jabron
BESSUEILLE Bruno	Gérant / Elu consulaire	Club Shop France / CCIT04
BLANCHARD Joëlle	Conseillère Communautaire / Conseillère municipale	CCJLVD / Commune de Peipin
BRETTON Marc	Gérant	Observatoire des Baronnies Provençales
BRISSE Olivier	Kinésithérapeute	Centre Athéna
BRISSON Pierre	Artisan / habitant du territoire	
BRUN Maurice	Conseiller municipal / conseiller communautaire	Commune de Laragne-Montéglin / CCSB
BURIN Alain	Habitant du territoire	
COLLOMBIER Jean-François	Président	Maison de l'Europe de Gap et des Alpes du Sud
CORNAD Olivier	Brasseur	Brasserie des Gorges de la Méouge
COTTET Mélanie	Chargée de mission PCAET, Habitante CCSB	CCSB
COUBAT Michel	Habitant	
COULAUD Géraldine	Habitante du territoire	
CREMILLIEUX Gilles	Maire / Vice-Président / Conseiller	Orpierre / PNR des Baronnies Provençales / CCSB
BELLIER Bénédicte	Médecin et membre du CA du CPTS	CPTS Buëch Devoluy
DEL PELOSO Fleuriane	Chargé de mission développement économique et habitante CCJLVD	Région SUD
DE MORTIER Coralie	Chargée de mission SCOT / Habitante CCSB	CCSB
DIDIER Marianne	Directrice	SEM de Sisteron
DIMITROPOULOS Claude	Directeur Digne-Sisteron / Conseiller Municipal	Pôle Emploi / Commune de Noyers-Sur-Jabron
DIOT François	Photographe et habitant du Jabron	
DUBAR Cécile	Chargée d'affaires	Initiative
DUPRAT Jean-Marc	Maire / Vice-Président	
ELAPHOS Thibaut	Gestionnaire LEADER / Conseiller municipal	GAL SB-CCSB / Commune d'Upaix
FAVRE Emily	Directrice	CCJLVD
FIGUIERE Stephan	Artisan / Président	Artisan / Délégation 04 de la CMAR
GAILLARD Michèle	Chargée de mission	Conseil Départemental des Hautes Alpes
GARDAN Michèle	Gérante	COSIFA3D
GARDAN Yvon	Président	Micado
GARNIER Céline	Habitante de Val Buëch Méouge	Brasserie des Gorges de la Méouge
GERARD Nicolas	Maire / Conseiller / Conseiller	Val Buech Meouge / CCSB / CD05

GODART Christian	Habitant	
GUILLEMIN Claude	Habitant	
HAMRI Alice	Habitante	
HANUS Gérard	Bénévole	Terre de liens / Epicerie Solidaire de Laragne-Montéglin
IMBERT Sophie	Cuisinière	Les bons petits plats
JOURDAN Olivier	Chef de projet / Habitant de Sisteron	GAL SB-CCSB
LAGIER Laura	Habitante	
LAMONTRE-MOULIN Isabelle	Conseillère Communautaire / Conseillère municipale	CCSB / Commune de Laragne-Montéglin
LAMORA Catherine		Université du Temps Libre de Peipin
LANTEAUME Catherine	Présidente	Office de Tourisme Intercommunal Sisteron Buëch
LAUGIER Nicolas	Président / Président / Adjoint	Associations des commerçants de Sisteron /SEM de Sisteron / Commune de Sisteron
LECOCQ Anicq	Habitante	
LEMONDE Xavier	Directeur Digne-Sisteron / Conseiller Municipal	Université Européennes des Saveurs et des Senteurs
LERDA Serge	Conseiller communautaire / Conseiller Municipal	CCJLVD / Commune d'Aubignosc
LE ROUX Kerouan	Apiculteur et habitant du Jabron	
MAGNUS Philippe	Président du GAL / Vice-Président / Maire	GAL SB / CCSB / Commune de Lachau
MAFFREN Michèle	Conseillère Communautaire / Conseillère municipale	CCSB / Commune de Laragne-Montéglin
MANGIN Pierre-Antoine	Chargé de mission développement économique / Habitant CCSB	CCSB / Commune de Laragne-Montéglin
MATURIER Carole	Habitante du territoire	
MOREAU Frédéric	Comédien	Cinéma-Théâtre le Phénix
MOREAU Mariecke	Gérante	Cinéma-Théâtre le Phénix
MOUGIN Alexandre	Directeur de pôle	CCSB
MOULLET Isabelle	Habitante	
MOULLET Jennifer	Chargée de mission commerces / Habitante	CCSB
NARP Olivier	Habitant du territoire	
PARMENTIER Lucie	Chargée de mission tourisme et APN	CCSB
PASERO Jean-Noël	Maire / Vice-Président	Commune de Montfroc / CCJLVD /
PAYAN Mathilde	Cheffe de projets Petite ville de Demain	Commune de Sisteron
PLATTEY Didier	Habitant de Laragne-Montéglin	
PELOUX Nicole	Présidente / Adjointe / Conseillère communautaire	PNR des Baronnies Provençales / Commune de Sisteron / CCSB
PHILIPPO Michel	Membre	LESA
PORCHER Anne-Laure	Responsable de projet	GESPER
PORTALE Calogero	Chargé de mission	CMAR (Délégation Hautes Alpes)
PRAUD Jules	Chargé de développement	Association Serres Lez Arts
RAYNAUD Sophie	Chargée de mission Alimentation	PNR des baronnies Provençales
RICHAUME Marion	Artisan d'art / Présidente	Artisan d'art / Association des commerçants de Rosans
RICHAUME Olivier	Habitant e Rosans	
RILLO Maxence	Habitant	



ROUIT Daniel	Maire	Commune de Serres
RUIN Emilie	Directrice	PNR des Baronnies Provençales
SARLIN Michel	Habitant	
SCHULER Jean	Maire / Vice-Président	Trescléoux / CCSB
SIMONATO Daniel	Chargé de mission EIT	CCIT04
SPAGNOU Daniel	Maire / Président / Président	Sisteron / CCSB / Association des maires 04
TEMPLIER Jean-Pierre	Adjoint / Vice-Président	Sisteron / CCSB
THAENS Jean-Paul	Fondateur	Ecole Française de Cinéma
THAREL Océane	Cheffe de projets Petite ville de Demain / Habitante CCSB	CCSB
TURINA Sylvain	Savonnier	Les Paysans Savonniers
VANOORENBERGHE Laure	Consultante	Sésames Entrepreneurs
VICAT Jean-Luc	Habitant	
VITI-BERTIN Florence	Directrice Adjointe	Agence de développement des Alpes de Haute Provence
WILLOQUAUX Philippe		Université du Temps Libre de Peipin

Annexe IV : Compte-rendu de l'atelier « LEADER comme levier d'un développement économique vertueux »

Vendredi 2 septembre 2022 à Aubignosc

Dans le cadre de la candidature conjointe de la CCJLVD et de la CCSB au programme LEADER 2023/2027, un atelier participatif a été organisé le vendredi 2 septembre 2022 à Aubignosc au matin.

Méthodologie

Deux séquences ont ponctué cette matinée. Pour chacune de ces séances, les participants ont été répartis en ateliers thématiques (de maximum 5 ou 6 personnes) selon les préférences exprimées lors de l'inscription. Certaines ateliers ont été dédoublés et d'autres annulés.

Les ateliers étaient organisés de la manière suivante :

- Présentations
- Echanges sur la thématique à l'aide d'un questionnaire
- Conception de projets qui pourraient s'inscrire dans LEADER et répondre aux problématiques soulevées.
- Restitution

Les ateliers proposés (et les questionnaires liés) étaient les suivants :

Titre	L'attractivité économique du territoire	Structuration de filières et innovation	L'économie circulaire	L'économie verte
Question 1	Pour quelles raisons les entreprises s'installent sur le territoire ?	Quelles sont les filières qui ont un besoin d'appui dans leur structuration locale ?	Qu'est-ce que l'économie circulaire pour vous ?	Qu'est-ce que l'économie verte pour vous ?
Question 2	Pour quelles raisons les salariés s'installent sur le territoire ?	Quels besoins peuvent réunir plusieurs entreprises pour développer des solutions innovantes ?	Quels sont les gisements principaux de déchets locaux qui pourraient être valorisés ?	Quelles sont les ressources à économiser et à protéger en priorité ?
Question 3	Quelles sont les raisons qui font partir ou rester, entreprises et salariés, sur le territoire ?	Comment faciliter ce rapprochement entre entreprises ?	Quels sont les freins à la valorisation des déchets par les entreprises locales ?	Comment réduire l'empreinte carbone de l'économie locales ?
Question 4	Le Sisteronais-Buech a-t-il certaines spécificités en termes d'attractivité par rapport à d'autres territoires ruraux ?	Quels acteurs sont à associer pour faciliter le développement de solutions innovantes ?	Quelles structures peuvent faciliter le développement de projets d'économie circulaire ?	Quels sont les freins au développement de l'économie verte sur le territoire ?

Participants

Nom	Rôle	Structure
AUFFRET Amélie	Chargée de mission économie circulaire	CCSB
AVINENS René	Président / Maire	CCJLVD / Commune d'Aubignosc
BAGGIONI Vincent	Chargé de développement	Energies Partagées
BENSEGHIR Guillaume	Président	SIVU du Jabron
BESSUEILLE Bruno	Gérant / Elu consulaire	Club Shop France / CCIT04
BLANCHARD Joëlle	Conseillère Communautaire / Conseillère municipale	CCJLVD / Commune de Peipin
BRETTON Marc	Gérant / Membre du GAL	Observatoire des Baronnies Provençales / GAL SB
COUBAT Michel	Membre du GAL	GAL SB
DEL PELOSO Fleuriane	Chargé de mission développement économique et habitante CCJLVD	Région SUD
DIDIER Marianne	Directrice	SEM de Sisteron
DIMITROPOULOS Claude	Directeur Digne-Sisteron / Conseiller Municipal	Pôle Emploi / Commune de Noyer-Sur-Jabron
DIOT François	Photographe et habitant du Jabron	
DUBAR Cécile	Chargée d'affaires	Initiative
ELAPHOS Thibaut	Gestionnaire LEADER / Conseiller municipal	GAL SB-CCSB / Commune d'Upaix
FAVRE Emily	Directrice	CCJLVD
JOURDAN Olivier	Chef de projet	GAL SB-CCSB
LEMONDE Xavier	Directeur Digne-Sisteron / Conseiller Municipal	Université Européennes des Saveurs et des Senteurs
LERDA Serge	Conseiller communautaire / Conseiller Municipal	CCJLVD / Commune d'Aubignosc
LE ROUX Kerouan	Apiculteur et habitant du Jabron	
MAGNUS Philippe	Président du GAL / Vice-Président / Maire	GAL SB / CCSB / Commune de Lachau
MAFFREN Michèle	Conseillère Communautaire / Conseillère municipale	CCSB / Commune de Laragne-Montéglin
MANGIN Pierre-Antoine	Chargé de mission développement économique	CCSB / Commune de Laragne-Montéglin
PASERO Jean-Noël	Maire / Vice-Président / Membre du GAL	Commune de Montfroc / CCJLVD / GAL SB
PELOUX Nicole	Présidente / Adjointe / Conseillère communautaire	PNR des Baronnies Provençales / Commune de Sisteron / CCSB
PORTALE Calogero	Chargé de mission	CMAR (Délégation Hautes Alpes)
PRAUD Jules	Chargé de développement	Association Serres Lez Arts
RUIN Emilie	Directrice	PNR des Baronnies Provençales
SIMONATO Daniel	Chargé de mission EIT	CCIT04

Synthèse des réponses aux questionnaires

L'attractivité économique du territoire

Pour quelles raisons les entreprises s'installent sur le territoire ?

- Prix du foncier, voire réserves foncières
- Aides état ZRR et AFR
- Facilité des démarches car territoire petit et bien maillé
- Voies de communication,
- ADSL + Fibre



Pour quelles raisons les salariés s'installent sur le territoire ?

- Cadre de vie
- Présence d'écoles primaires
- De nouveaux espaces de co-working à venir + télétravail
- Bien-être au travail
- Mentalité rurale
- Développement des sentiers touristiques
- Bon réseau d'acteur
- Relations de proximité -> Lieux d'échanges

Quelles sont les raisons qui font partir ou rester, entreprises et salariés, sur le territoire ?

	Partir	Rester
Entreprises	Peu de main d'œuvre disponible (surtout cadres) Manque de fret ferroviaire	
Salariés	Manque de services (santé et transports) Saisonnalité des activités -> Double activité Absence d'emploi du conjoint Manque d'attractivité culturelle Eloignement des établissements d'enseignement supérieur	Qualité de vie Cout de la vie

Certaines des remarques concernant les salariés concernent également les entrepreneurs.

Le Sisteronais-Buech a-t-il certaines spécificités en termes d'attractivité par rapport à d'autres territoires ruraux ?

- Une situation géographique de proximité relative avec la mer et l'urbain.
- Une SEM existante sur le Sisteronais
- Une proximité des entrepreneurs avec le réseau

Structuration de filières et innovation

Quelles sont les filières qui ont un besoin d'appui dans leur structuration locale ?

- Le secteur touristique (mise en réseau large 04/05, lien avec les acteurs culturels, recensement des hébergeurs).
- La filière brassicole
- ENR Collectif (besoin de faire émerger des porteurs)
- Autoconsommation d'énergie pour la création d'un Datacenter

Quels besoins peuvent réunir plusieurs entreprises pour développer des solutions innovantes ?

- Créer un circuit de découverte
- Autoconsommation collective d'ENR
- Collecte et lavage du verre

Comment faciliter ce rapprochement entre entreprises ?

Pas de réponses

Quels acteurs sont à associer pour faciliter le développement de solutions innovantes ?

- Entreprises et personnes morales (SEM)



- Citoyens
- Collectivités

L'économie circulaire

Qu'est-ce que l'économie circulaire pour vous ?

- Economie qui recycle et réutilise au maximum l'ensemble de ses ressources et déchets
- La base, une obligation, un nouveau paradigme

Quels sont les gisements principaux de déchets locaux qui pourraient être valorisés ?

- Déchets activités économique (au sens large)
- Déchets industriels
- Biodéchets (communaux villageois, individuels, agricoles -> Méthanisation)
- Déchets BTP
- Emballages -> Pas forcément à valoriser mais à réduire/supprimer
- Verre (Attention, le verre est le seul déchet rentable à recycler. Priver les collectivités de cette ressource pourrait avoir des impacts négatifs sur le reste du tri).

Quels sont les freins à la valorisation des déchets par les entreprises locales ?

- Le cout
- La sensibilité écologique
- Le manque d'information et de solutions
- Pourtant cela peut structurer des filières.

Quelles structures peuvent faciliter le développement de projets d'économie circulaire ?

- Intercommunalités
- Associations d'activités
- Chambres consulaires
- Fédérations syndicales
- Les collectifs d'entreprise
- SEM de Sisteron
- UPE
- Milieu agricole pour les biodechets
- La région
- L'ADEME
- Le SIDEVOM

L'économie verte

Qu'est-ce que l'économie verte pour vous ?

- Elle est un objectif : préserver les ressources qui sont limitées, utilise le moins possible les ressources.
- L'économie circulaire est un moyen
- Utiliser le moins d'énergie possible pour consommer le produit. (pas pertinent de distinguer l'économie verte de l'économie circulaire)
- Toutes les activités économiques qui ont un lien avec les ressources naturelles (Photovoltaïque, exploitation de la forêt -> Différent de l'agriculture où il y a plantation et gestion)
- Economie liée à la mise en œuvre de la transition écologique (énergie, mobilité, alimentation)
- Activités économiques en lien avec les ressources naturelles
- Activités économiques qui ne nuisent pas à la nature, qui n'aggrave pas le bilan carbon, qui ne porte pas atteinte aux paysages (économie circulaire en fait partie)
- Activités qui créent la richesse à condition qu'elles soient respectueuses de la nature et de production
- L'économie verte est un objectif, l'économie circulaire est un moyen



Quelles sont les ressources à économiser et à protéger en priorité ?

- L'eau en priorité parce qu'elle est indispensable à la vie
- Les énergies non renouvelables
- La forêt et la terres, les zones agricoles

Comment réduire l'empreinte carbone de l'économie locales ?

- Les transports :
 - développer le locavore,
 - développement des transports en commun
 - des transports doux
 - Des livraisons
 - Aménagement de pistes cyclables
 - Développer le télétravail
 - Vélo électrique
 - Covoiturage
- Agriculture
 - Utilisation de cheval de trait par exemple
- Industrie :
 - Mettre en place des processus moins consommateurs d'énergie
- ENR locales :
 - Les développer pour réduire les couts énergétiques e
 - faire moins appel à des énergies carbonées

Quels sont les freins au développement de l'économie verte sur le territoire ?

- Transports en commun mal organisés
- Temps de travail contraignant
- Heures creuses de consommation électriques mal adaptées

Idées de projet

Projet 1

Problématique que le projet cherche à résoudre

Comment accompagner les néoruraux (télétravailleurs) spécifiquement vers notre territoire

Objectifs du projet

Structurer une offre complète à l'attention des télétravailleurs ou des entreprises qui souhaitent se délocaliser vers une zone rurale

Localisation du projet

GAL (à proximité de l'autoroute)

Descriptif du projet

- Qualification des flux néoruraux
- Enquête auprès de télétravailleurs et d'entreprises pour connaître leurs besoins
- Ateliers de co-constructions avec l'Agence de Développement et les partenaires potentiellement porteurs

Qui mettrait ce projet en œuvre ? Avec quels partenaires ?

AD 04 ?

Partenaires : tiers lieux, EPCI communes, chambres consulaires

Quelles dépenses ?

- Outils d'enquête
- animation pour les ateliers
- équipement d'un lieu ou show-room

Projet 2

Problématique que le projet cherche à résoudre

Emergence de la filière nuit en lien avec les future Reserve Internationale de Ciel Etoilé

Objectifs du projet

Structurer la filière et sensibiliser les acteurs . Enjeux sociétaux et environnementaux

Localisation du projet

Baronnies Provençales

Descriptif du projet

- Identifier les acteurs qui voudraient s'investir pour créer des produits locaux autour de ce secteur
- Les former et les accompagner
- Sensibiliser les élus
- Créer une maison de la Nuit

Qui mettrait ce projet en œuvre ? Avec quels partenaires ?

- Observatoire des Baronnies Provençales
- Société astro
- Animateurs existants
- Associations
- Pôle Emploi
- Géoparc

Quelles dépenses ?

- Communication
- Animation

Projet 3

Problématique que le projet cherche à résoudre

Guide d'accueil

Objectifs du projet

Recenser les services offerts aux entreprises et à leurs salariés

Localisation du projet

Périmètre du GAL

Descriptif du projet

- Recenser les réseaux d'acteurs et de partenaires
- Recenser l'ensemble des services offerts aux salariés (crèche, école, etc)

Qui mettrait ce projet en œuvre ? Avec quels partenaires ?

- EPCI avec les partenaires économique

Quelles dépenses ?

- Un poste d'animation

Projet 4

Problématique que le projet cherche à résoudre

Autoconsommation collective ENR photovoltaïque

Objectifs du projet

Maitrise de la consommation d'énergie et des couts

Localisation du projet

ZA puis essaimage

Descriptif du projet

- Identification/sensibilisation des acteurs
- Définir la gouvernance et le modèle éco
- Création de Personnes Morales Organisatrices avec statut juridique à définir
- Animation et structuration de la filière

Qui mettrait ce projet en œuvre ? Avec quels partenaires ?

- SEM
- Entreprises
- Citoyens
- Fournisseurs d'énergie
- Collectivités
- Syndicat départemental d'énergies

Quelles dépenses ?

- Communication
- Animation
- Etudes
- Recherches

Projet 5

Problématique que le projet cherche à résoudre

Comment accompagner les entreprises du GAL vers l'Ecologie Industrielle et Territoriale

Objectifs du projet

Ancrage territorial et relocalisation des flux

Localisation du projet

Périmètre du GAL

Descriptif du projet

- Ateliers de sensibilisation / acculturation
- Partage d'expérience entre ZAVD et ZA Peipin
- Animation
- Structuration d'une démarche

Qui mettrait ce projet en œuvre ? Avec quels partenaires ?

- Partenaires : EPCI, assos de zone, chambres consulaires, les fédé/syndicats, les entreprises, le milieu agricole, les acteurs publics et parapublics, l'ESS

Quelles dépenses ?

- 1 ETP sur 3 ans
- Prestation externe
- Matériel d'animation et de communication

Projet 6

Problématique que le projet cherche à résoudre

Comment accompagner les entreprises du GAL vers l'Ecologie Industrielle et Territoriale

Objectifs du projet

Ancrage territorial et relocalisation des flux

Localisation du projet

Périmètre du GAL

Descriptif du projet

- Ateliers de sensibilisation / acculturation
- Partage d'expérience entre ZAVD et ZA Peipin
- Animation
- Structuration d'une démarche

Qui mettrait ce projet en œuvre ? Avec quels partenaires ?

- Partenaires : EPCI, assos de zone, chambres consulaires, les fédé/syndicats, les entreprises, le milieu agricole, les acteurs publics et parapublics, l'ESS

Quelles dépenses ?

- 1 ETP sur 3 ans
- Prestation externe
- Matériel d'animation et de communication

Projet 7

Problématique que le projet cherche à résoudre

Réemploi des matériaux

Objectifs du projet

Limiter la consommation de ressources et réutiliser localement les matériaux

Localisation du projet

Périmètre du GAL

Descriptif du projet

- Récupération des matériaux inutilisés dans un espace de stockage pour réemploi par d'autres acteurs
 ➔ Principe de la ressourcerie des objets appliqué aux matériaux
- Etude d'identification de potentiels gisements de matériaux et acteurs récupérateurs
- Définition du modèle éco et de la gouvernance

Qui mettrait ce projet en œuvre ? Avec quels partenaires ?

- Ressourcerie
- Partenaires : ESS / EPCI / Entreprises BTP / Distributeurs matériaux

Quelles dépenses ?

- Etudes et RH
- Foncier
- Bâtiment

Projet 8

Problématique que le projet cherche à résoudre

Pas d'eau potable cet été

Objectifs du projet

Résoudre le problème de la pénurie d'eau potable en été

Localisation du projet

Siège social de la structure

Descriptif du projet

- Développer une entreprise de production et de distribution d'eau potable locale en bouteille à verre consigné.

Qui mettrait ce projet en œuvre ? Avec quels partenaires ?

- 1 SCIC à l'initiative des pouvoirs publics

Quelles dépenses ?

- Camion de collecte et de mise en bouteille
- 1 réseau de lieux de stockage
- 2 ETP

Projet 9

Problématique que le projet cherche à résoudre

RURAL LAB : Comment faire émerger de l'innovation sur le territoire en réunissant les acteurs ?

Objectifs du projet

- Identifier les besoins du territoire
- Identifier les projets et porteurs
- Accompagner

Localisation du projet

Périmètre du GAL

Descriptif du projet

- Mettre en place une organisation d'acteurs qui accompagne les projets innovants avec une animation dédiée
- Déclinaison en « rural labs » par filière

Qui mettrait ce projet en œuvre ? Avec quels partenaires ?

- Porteurs : PNR, EPCI et relais locaux (rural labs)
- Partenaires : Pôle emploi, Initiative, chambres consulaires, EPCI et communes, les citoyens

Quelles dépenses ?

- Temps d'animation
- Voyages d'études
- Acquisition de bases de données
- Temps de convivialité
- Accompagnement de projets

Projet 10

Problématique que le projet cherche à résoudre

Attirer une main d'œuvre qualifiée

Objectifs du projet

Faciliter l'installation d'entreprises innovantes (start-up)

Localisation du projet

Périmètre du GAL

Descriptif du projet

- Investissement dans une infrastructure d'accueil capable de répondre aux besoins quotidiens
- Communication

Qui mettrait ce projet en œuvre ? Avec quels partenaires ?

- EPCI, consulaires, SEM

Quelles dépenses ?

- Investissement dans une infrastructure d'accueil capable de répondre aux besoins quotidiens
- Communication

Projet 11

Problématique que le projet cherche à résoudre

Mise en réseau des acteurs touristiques et culturels

Objectifs du projet

Favoriser la complémentarité entre culture et tourisme

Localisation du projet

Périmètre du GAL

Descriptif du projet

- Identification des acteurs touristiques et culturels sur le territoire
- Rassemblement des porteurs de projet
- Travailler sur une offre de projet mêlant tourisme et culture comme un circuit ou une offre d'hébergement
- Mise en réseau

Qui mettrait ce projet en œuvre ? Avec quels partenaires ?

- Agence de tourisme
- EPCI
- Chambres consulaires
- Le secteur de la culture
- Les hébergeurs
- EPCI

Quelles dépenses ?

- Frais salariaux
- Frais de déplacement et de réception
- Prestation externe

Projet 12

Problématique que le projet cherche à résoudre

Difficulté de recrutement sur des secteurs qualifiés

Objectifs du projet

Développer les compétences en horticulture

Localisation du projet

Périmètre du GAL

Descriptif du projet

- Identifier les structures ayant un besoin de main d'œuvre qualifiée en horticulture
- Organiser des formations
- Valoriser le savoir-faire en lien avec les cultures typiques du territoire

Qui mettrait ce projet en œuvre ? Avec quels partenaires ?

- PNR, UESS, Chambres consulaires, EPCI

Quelles dépenses ?

- Frais salariaux
- Communication

Conclusion

Les travaux de ces ateliers montrent que malgré des différences d'approches, des points de convergence existent dans tous les domaines :

- l'économie verte et l'économie circulaire incarnent des potentiels de développement économique ainsi que des outils de la transition écologique.
- Les manières d'exploiter les ressources locales (voire traditionnelles) sont à réinventer et à valoriser
- Créer du lien est un moyen d'attirer de nouvelles entreprises et de dynamiser le tissu économique local
- Le manque de certains services nuit à l'attractivité du territoire, ce qui ne facilite pas le recrutement de main d'œuvre

Les idées de projets ont été utilisées pour tester les fiches-actions présentées dans le dossier de candidature afin que ces dernières soient en adéquation avec des projets pouvant émerger dans les années à venir..

FICHE DE POSTE

Intitulé du poste : Chef de projet LEADER

**Pôle : DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE**

Service : LEADER

Rattachement hiérarchique :

- 1- Directrice du Pôle ;
- 2- Directrice Générale.

Filière : Administrative

Catégorie cible : A

Grade cible : Attaché

ACTIVITES PRINCIPALES

- Mettre en œuvre les orientations stratégiques du programme européen. Sur un mode partenarial et selon plusieurs thématiques d'intervention possibles, assurer le pilotage et la contractualisation des projets ;
- Accompagner la démarche d'émergence de projets, les porteurs de projets dans la dynamique de projets LEADER, approche économique des projets ;
- Assurer la mise en place du nouveau dispositif LEADER 2023/2027
- Animer, coordonner et favoriser la communication et la diffusion du programme LEADER auprès des acteurs Locaux et institutionnels (EPCI, élus, consulaires, associations...) ;
- Appuyer le Président du GAL, préparer et animer des comités de programmation, (convocations, supports de réunion, comptes rendus, mise en place d'outils d'aide à la décision) ;
- Analyser techniquement les projets dans le cadre de l'instruction ;
- Faire un suivi global et continu du programme avec le gestionnaire (tableau de bord, aide à la rédaction du rapport annuel de mise en œuvre) ;
- Gérer les relations institutionnelles relatives au programme (Autorité de Gestion, financeurs et autres partenaires du programme) ;
- Co-élaborer et mettre en œuvre les politiques d'évaluation du GAL au niveau local et régional.

ACTIVITES SECONDAIRES

- Accompagner les opérateurs dans le suivi et la gestion de la mise en œuvre des projets ;
- Suivi des projets interterritoriaux et transnationaux de coopération (démarrage de la réflexion, rédaction des accords de coopération, suivi de réunions, relais des GAL partenaires, projets à suivre dans toutes leurs étapes) ;
- Veille juridique et suivi administratif.
- Participation aux travaux en réseaux des GAL de la Région SUD (notamment dans le cadre du Réseau Rural Régional)

RELATIONS FONCTIONNELLES

En interne	En externe
<ul style="list-style-type: none"> ➤ la direction du pôle ; ➤ les agents du pôle ; ➤ Travail en lien étroit avec le gestionnaire LEADER qui assure le suivi administratif et juridique des dossiers. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ personne référente pour les relations techniques avec la direction des affaires européennes et la direction de l'autorité de gestion des fonds européens et l'agence de services et de paiement. Travaille en étroite relation avec les équipes des autres GAL et le réseau Rural régional.

EXIGENCES REQUISES

- Formation et qualification :
 - bac + 5 ou équivalent développement local/ aménagement du territoire,
- Compétences :
 - Compétences professionnelles : connaissance des dispositifs européens, capacité d'animation, de communication et d'autonomie,
 - Compétences techniques : maîtrise des logiciels de bureautique, logiciel de PAO (si possible),
 - Qualités relationnelles : discrétion, disponibilité et écoute,
 - Capacités d'encadrement le cas échéant : supervision.

MOYENS ET CONDITIONS D'EXERCICE

- Moyens (humains, matériels, financiers) mis à disposition :
 - Ordinateur,
 - Téléphone portable professionnel,
 - Véhicule de service,
- Conditions et contraintes d'exercice :
 - Réunions en soirée,
 - Déplacement fréquents à l'échelle locale, régionale, nationale possible européenne.



FICHE DE POSTE

Intitulé du poste : Gestionnaire de fonds européens

**Pôle : DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE**

Service : LEADER

Rattachement hiérarchique :

- 1- Directrice du Pôle ;
- 2- Directrice Générale.

Filière : Administrative

Catégorie cible : B

Grade cible : Rédacteur

ACTIVITES PRINCIPALES

- Instruit les dossiers de demandes de subventions déposés au titre du programme européen FEADER (complétude...);
- Contrôle réglementaire des dossiers (pièce administrative, respect des règles de concurrence...);
- Vérifie les données comptables et budgétaires (contrôle croisé...);
- Etablit les rapports de suivi des dossiers et les documents juridiques (instruction, contrôle, paiement...);
- Assiste et conseille les porteurs de projets et le chef de projet Leader notamment sur le volet administratif, juridique et financier des dossiers ;
- Assistance au montage de dossier administratif et financier, accompagnement et information des bénéficiaires sur la réglementation du programme ;
- Instruction réglementaire et administrative des demandes d'aides, transmission des éléments techniques de l'instruction au chef de projet pour la rédaction de la note d'éligibilité ;
- Participation à la préparation du Comité de programmation, réalisation des dossiers des membres et des présentations ;
- Réalisation des conventions attributives LEADER ;
- Suivi financier des dossiers validés : contrôle facture, saisie dossiers, rédaction Certificats de Service Fait, visites sur place ;
- Régularisation (appels de fonds auprès de l'organisme payeur) et archivage des dossiers ;
- Référent technique sur les contrôles effectués ;
- Suivi technique des projets avec le chef de projet LEADER (élaboration des outils de suivi des projets) ;
- Suivi global et continu du programme avec le chef de projet (tableau de bord, aide à la rédaction du rapport annuel de mise en œuvre) ;
- Veille juridique et réglementaire nationale et européennes, production de note pour le chef de projet LEADER, la direction du pôle et les élus.

ACTIVITES SECONDAIRES

- Participation aux réunions inter-GAL régional et du réseau rural en lien avec le poste (guide du bénéficiaire, guide du porteur...).

RELATIONS FONCTIONNELLES

En interne

- la direction du pôle Développement économique ;
- collaboration avec le chef de projet.

En externe

- Travaillés-en étroite relation avec la direction de l'autorité de gestion des fonds européens et l'agence de services et de paiements ;
- Travaillés-en étroite relation avec les gestionnaires des autres GAL.

EXIGENCES REQUISES

- Formation et qualification :
 - Niveau requis : bac + 3 minimum,
 - droit des collectivités, droits des affaires européennes, connaissances du fonctionnement des collectivités et institutions,
- Compétences :
 - Compétences professionnelles : juridiques et comptables,
 - Compétences techniques : maîtrise logiciel bureautique et OSIRIS,
 - Qualités relationnelles : rigueur, organisation, discrétion, disponibilité, écoute.

MOYENS ET CONDITIONS D'EXERCICE

- Moyens (humains, matériels, financiers) mis à disposition :
 - Ordinateur,
 - Bureau,
 - Véhicule de service,
- Conditions et contraintes d'exercice :
 - Déplacement au niveau local et régional,
 - Réunion en soirée.

Annexe VI : Lettre de candidature conjointe



Dossier suivi par : Olivier JOURDAN
04 92 31 27 52
gal@sisteronais-buech.fr

M. Renaud MUSELIER
Président de la région SUD
Hôtel de région
27 place Jules GUESDE
13481 MARSEILLE CEDEX 20

Sisteron, le vendredi 06 mai 2022

Objet : Lettre d'intention pour une candidature LEADER 2023-2027

Monsieur le Président,

Au titre de sa fonction d'Autorité de Gestion du FEADER pour la période 2023/2027, la Région SUD lance un appel à manifestation d'Intérêt pour le programme LEADER.

Le conseil communautaire de la communauté de communes Jabron Lure Vançon Durance du 18 mars 2021 et le bureau du 14 mars 2022 de la communauté de communes Sisteronais-Buëch ont entériné la volonté de nos territoires de faire acte de candidature conjoint au programme LEADER 2023/2027.

Ces deux EPCI voisins partagent de nombreuses réalités territoriales et ont des habitudes de travail qu'ils souhaitent conforter. Ainsi, le périmètre proposé est le même que celui de l'Espace Valléen et du Contrat de Ruralité, de Relance et de Transition Ecologique (CRRTE).

Afin de permettre au territoire de bénéficier de ce programme, la communauté de communes Sisteronais- Buëch, porteuse du Groupe d'Action Local pour LEADER 2014-2020, portera administrativement la candidature et le programme. Un comité de pilotage regroupant les deux collectivités pilotera politiquement ces travaux.

Le territoire construira sa Stratégie de Développement Local en mobilisant les acteurs publics et privés de ce territoire. Les axes de travail prioritaires de l'AMI correspondent aux enjeux locaux en matière de transition écologique, de développement économique et d'attractivité.

Afin de prolonger le développement de sa stratégie, le territoire veillera à repérer et solliciter les autres territoires candidats à l'appel à projets LEADER pour mettre en œuvre des projets de coopération interterritoriaux et transnationaux.

Par la présente, notre territoire sollicite le soutien financier prévu pour élaborer sa stratégie de développement local et mettre en œuvre les spécificités de LEADER. Pour mener à bien ce travail,

nous souhaitons recevoir le formulaire de candidature à l'appel à projet LEADER 2023/2027. En l'attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations respectueuses.

Le Président de la
communauté de communes
Sisteronais Buëch


Daniel SPAGNOU

Le Président de la
communauté de communes
Jabron Lure Vançon Durance


René AVINENS